Initiative Prospective Agricole et Rurale

Evaluation des capacités de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal



Rapport Final

Août 2016

Table des matières

Liste des encadrés 4
Liste des figures 4
Liste des graphiques 4
Liste des tableaux 5
Sigles et Acronymes 6
Introduction 8
Section 1 : Contexte 10
1.1 Des OMD aux ODD 10
1.1.1. La mise en œuvre des OMD : un bilan mitigé 10
1.1.2. L'Agenda Post-2015 : des consultations nationales à l'adoption des ODD 11
1.2. Le Système Statistique National (SSN) 14
1.2.1. Le Conseil National de la Statistique (CNS) 16
1.2.2. Le Comité technique des programmes statistiques (CTPS) 18
1.2.3. Les Sous-Comités du CTPS et ses structures 19
1.3. Les politiques en matière d'infrastructures TIC au Sénégal 20
1.4. Les politiques en matière de Transparence au Sénégal 23
Section 2 : Méthodologie 25
2.1. Objectifs 25
2.2. Activités conduites 25
2.3. Limites 26
Section 3 : Evaluation du Système Statistique National 27
3.1. Le cadre législatif et réglementaire 27
3.1.1 Présentation du cadre législatif et réglementaire 27
3.1.2 Forces et Faiblesses du cadre législatif et réglementaire 27
3.1.2.1 Les forces 27
3.1.2.2 Les faiblesses 28
3.2. Les parties prenantes du SSN 31
3.2.1. Les producteurs de données 31
3.2.2. Les utilisateurs des données 33
..... 35
3.2.3. Les modes d'intervention 35
..... 36

3.3. L'évaluation des capacités actuelles du SSN 36
3.3.1. Etat des lieux des capacités institutionnelles 36
3.3.2 Rôle des TIC dans le processus de production des données 40
3.3.4 Formation de référence en statistique 42
3.4. Evaluation des capacités du SSN à suivre les ODD 43
3.4.1. La collecte et le traitement des données 44
3.4.2. Les infrastructures et moyens de production 47
3.4.3. La capacité d'accès aux données 48
3.4.4. La conformité des données produites aux besoins des utilisateurs 51
3.4.5. Les TIC dans la production et l'utilisation des données 51
3.4.6. La capacité de collaboration ou d'échange avec les autres parties prenantes 53
3.4.7. Les obstacles ou contraintes rencontrés 53
3.4.8. Recommandations relatives aux intervenants et interventions du SSN 54
3.5. Modèle national d'écosystème des données 57
Modèle actuel 57
Modèle proposé pour le suivi des ODD 58
Section 4 : Recommandations 60
4.1. Recommandations par les parties prenantes 60
4.2. Quick Wins 61
4.3. Perspectives d'intégration des données dans la planification à moyen et long terme 62
4.4. Opportunités de partenariat 62
Références 64
ANNEXES 66
Annexe 1 : Résultats de l'enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD (EECS) au Sénégal. 66
Annexe 2 : Guides d'entretien et questionnaires pour les producteurs et utilisateurs de données 68
Annexe 3 : Participants aux ateliers de Dakar, Thiès et Saint-Louis 81

Liste des encadrés

Encadré 1 14
Encadré 2 18
Encadré 3 19
Encadré 4 28
Encadré 5 32
Encadré 6 35
Encadré 7 36
Encadré 8 40
Encadré 9 41
Encadré 10 54
Encadré 11 56

Liste des figures

Figure 1 : Objectifs du Millénaire pour le Développement 10
Figure 2 : Instruments de planification du développement mis en œuvre au Sénégal depuis 2000 11
Figure 3 : Objectifs de Développement Durable 12

Liste des graphiques

Graphique 1 : Niveau de connaissance du cadre règlementaire sur la production des données 29
Graphique 2: Niveau de connaissance de l'existence d'un organe public de régulation de la production statistique 29
Graphique 3: Existence d'un statisticien ou d'un analyste de données selon le type de producteurs . 38
Graphique 4: Appréciation des producteurs sur le niveau de renforcement des capacités du personnel en statistique 38
Graphique 5: Appréciation des producteurs et utilisateurs de données sur le nombre de statisticien formés par le système éducatif 43
Graphique 6: Appréciation de la capacité statistique des producteurs. 48
Graphique 7: Format de stockage des données produites 52

Liste des tableaux

Tableau 1: Principaux obstacles rencontrés par les producteurs de données (%).....46
Tableau 2 : Principaux obstacles rencontrés par les utilisateurs pour accéder aux données (%).....50
Tableau 3 : Niveau de connaissance du cadre règlementaire et de l'existence d'un organe de régulation sur la production des données (%). 66
Tableau 4: Existence d'un statisticien ou d'un analyste de données selon la catégorie de producteurs *(%)*. 66
Tableau 5 : Appréciation des producteurs sur le niveau de renforcement des capacités du personnel en statistique (%). 66
Tableau 6: Appréciation du niveau de renforcement des capacités du personnel sur l'utilisation des TIC (%). 66
Tableau 7 **:** Disposition de matériel informatique (%) 67
Tableau 8 : Appréciation des producteurs et utilisateurs de données sur le nombre de statisticien formés par le système éducatif (%). 67
Tableau 9 : Format de stockage des données produites *(%)*.....67
Tableau 10 : Différentes sources de financements des activités statistiques *(%)* 67
Tableau 11 : Appréciation de la capacité statistique des producteurs de données (%).....67

Sigles et Acronymes

ATS	Agents Techniques de la Statistique
ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
ANADS	Archivage National des Données du Sénégal
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARTP	Agence de Régulation des Télécommunication et des Postes
CNS	Conseil National de la Statistique
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CPCCI	Cellule de Programmation, d'harmonisation, de Coordination et de Coopération Internationale
CTPS	Comité Technique des Programmes Statistiques
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique Économique et Social
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EECS	Enquête sur l'Evaluation des Capacités de Suivi
EDS-Continue	Enquête Démographique et de Santé Continue
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal
ENEA	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENSAE	École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPSDD	*Global Partnership for Sustainable Development Data*
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
ISE	Ingénieur Statisticien-Economiste
ITS	Ingénieur des Travaux de la Statistique
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NSDD	Norme Spéciale de diffusion des données
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	Organisations de la Société Civile
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PARIS 21	*Partnership in Statistics for Development in the 21st Century*
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PSE	Plan Sénégal Emergent

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE	Recensement de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SGDD	Système Général de Diffusion des données
SNSD	Stratégie Nationale de la Statistique et de la Démographie
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
SRSD	Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie
SSN	Système Statistique National
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

Introduction

Durant la dernière décennie, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été au cœur de l'Agenda de développement. Adoptés au début du nouveau millénaire sur une période de 15 ans, les huit OMD ont permis de réaliser des progrès importants dans la plupart des pays en développement. En effet, d'après le dernier rapport sur les OMD[1], le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté a diminué de plus de la moitié au plan mondial, passant de 1,9 milliard en 1990 à 836 millions en 2015. Selon la même source, la proportion de personnes sous-alimentées dans les régions en développement a baissé de près de la moitié depuis 1990, passant de 23,3% en 1990-1992 à 12,9% en 2014-2016 ; et le taux net de scolarisation a augmenté de 20% en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2015 comparé à 8% entre 1990 et 2000 (*ONU, 2015*).

Les OMD étant arrivés à échéance en 2015, un nouveau programme de développement pour l'après-2015 a été adopté en Septembre 2015 lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU). Ce programme ambitieux définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui se déclinent en 169 cibles. Contrairement aux OMD, les objectifs du programme pour l'après-2015 sont universels. Ils s'appliquent à tous les pays et reposent sur les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). La définition des ODD a été précédée par des consultations impliquant différentes parties prenantes pour identifier les priorités sur la base d'une approche participative. Il faut souligner que les leçons tirées des OMD ont clairement montré l'importance d'avoir des données de qualité, désagrégées et disponibles au moment opportun, pour suivre et évaluer les progrès de développement, tout en améliorant la responsabilisation des parties prenantes. C'est ainsi qu'un appel à une révolution des données a été lancé pour accompagner ce nouveau programme.

La mise en œuvre des ODD étant entrée en vigueur en Janvier 2016, il est important d'évaluer les capacités nationales de suivi de ces nouveaux objectifs de développement et d'en proposer des mesures d'amélioration. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude financée par le PNUD pour appuyer le Gouvernement du Sénégal, à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP). Le présent rapport est articulé autour de quatre parties : le

[1] ONU, 2015. Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2015. ONU, New York, 75 p. http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf

contexte, la méthodologie, les résultats de l'évaluation des capacités nationales de suivi des ODD et des recommandations pour les améliorer. Dans le contexte, un rappel est fait sur les raisons du passage des OMD aux ODD. La présentation du système statistique sénégalais ainsi que les politiques en matière d'infrastructures sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) y sont également abordées. Une section est consacrée à la méthodologie utilisée qui présente les objectifs, les activités conduites et les limites de l'étude. La section la plus importante porte sur l'évaluation proprement dite qui aborde le cadre législatif et règlementaire du (Système Statistique National) SSN, sa composition, l'évaluation de ses capacités actuelles et celles proposées pour suivre les ODD, notamment à travers la proposition d'un écosystème de données. Des recommandations formulées pour l'amélioration globale du système, constituent la dernière partie du rapport.

Section 1 : Contexte

1.1 Des OMD aux ODD

1.1.1. La mise en œuvre des OMD : un bilan mitigé

En Septembre 2000, s'est tenu le Sommet du Millénaire qui a regroupé 189 Etats membres, soit le plus grand rassemblement de chefs d'Etats et de Gouvernement de tous les temps. Il en a résulté la déclaration du millénaire qui a permis l'adoption de huit OMD (Figure 1). Ces objectifs devraient permettre de réduire les écarts de développement entre les pays du Nord et ceux du Sud à l'horizon 2015. Ainsi, pendant plus d'une décennie, ces pays se sont engagés à mettre en œuvre des politiques et programmes afin de parvenir à « *un monde partiellement débarrassé de la pauvreté, de la faim et de la maladie, de meilleures chances de survie pour les mères et leurs nourrissons, l'éducation pour tous, l'égalité des chances pour les femmes et une amélioration de l'environnement physique* » (Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES), s.d.).

Figure 1 : Objectifs du Millénaire pour le Développement

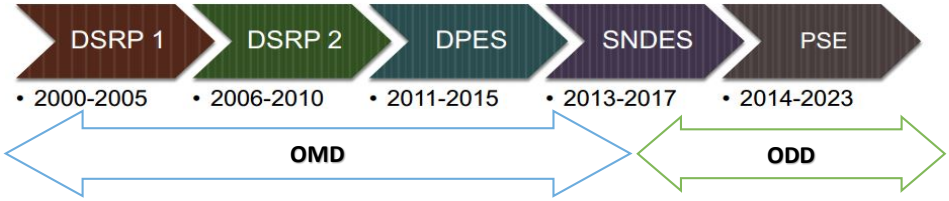


A l'image des autres pays signataires, le Sénégal a élaboré plusieurs politiques pour mettre en œuvre les OMD. Dans le cadre de l'intégration de ces OMD aux politiques, différents plans, stratégies et documents d'orientation et de planification ont été définis par le gouvernement sénégalais (Figure 2). Il s'agit principalement du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP I & DSRP II), du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), et



de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES). L'articulation entre les OMD et les principaux plans de développement a permis de réaliser d'importants progrès au niveau national. Des résultats positifs ont ainsi été enregistrés durant la période des OMD (2000-2015), même si toutes les cibles n'ont pas été atteintes.

Figure 2 : Instruments de planification du développement mis en œuvre au Sénégal depuis 2000



Les résultats tendanciels montrent que le Sénégal s'est bien distingué dans la réalisation de trois objectifs de développement, notamment les OMD 3, 6 et 8, avec des avancées significatives enregistrées pour certaines cibles. Il s'agit notamment de celles relatives aux questions de genre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, à la promotion des droits de l'homme en général, des femmes, des enfants et d'autres couches vulnérables de la société en particulier. Pour l'une des cibles de l'OMD 3, par exemple, sur la proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national, on note une forte progression avec un taux qui est passé de 19,2% en 2001 à 22% en 2007, pour atteindre plus de 43% en 2012 sous l'effet de la loi sur la parité. Des résultats positifs ont également été notés pour la lutte contre la faim et l'accès à l'eau potable, cibles respectives de l'OMD 1 et de l'OMD 7. Cependant des insuffisances ont été notées dans la réalisation de certaines cibles des OMD 1, 2, 4, 5 et 7. Par exemple, la première cible de l'OMD 1 qui consistait à réduire la pauvreté de moitié entre 1990 et 2015 n'a pu être atteinte. En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de 67,9% en 1994, à 55,2% en 2001 et 48,3% en 2005, avant d'atteindre 42,5% en 2014. Ces résultats montrent un bilan mitigé caractérisé, d'une part, par l'inadéquation des données disponibles, désagrégées, fiables et produites régulièrement et, d'autre part par la faible appropriation nationale résultant d'un processus peu participatif pour la définition des OMD.

1.1.2. L'Agenda Post-2015 : des consultations nationales à l'adoption des ODD

Dans le cadre de l'Agenda de développement Post-2015, un processus de consultations nationales et régionales a été lancé dans une cinquantaine de pays, avec l'appui du Système

des Nations Unies (SNU). Au Sénégal, ces consultations ont abouti à l'élaboration d'un rapport « le Sénégal que nous voulons après 2015 » en 2013, définissant les priorités du pays pour le Post-2015. L'élaboration de ce rapport, sous la supervision d'un comité de pilotage présidé par le MEFP, s'est faite avec une forte implication des Organisations de la Société Civile (OSC), coordonnée par le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD).

Outre ces consultations nationales, d'autres initiatives ont été lancées au Sénégal dans le cadre de l'Agenda Post-2015 et de la révolution des données. Face aux problèmes de données auxquels les pays ont été confrontés lors de la mise en œuvre des OMD, une révolution des données a été déclenchée au niveau mondial pour assurer un meilleur suivi des progrès Post-2015 (Sakho-Jimbira et *al*, 2015). C'est dans ce contexte que l'Initiative Prospective Agricole et Rurale –IPAR-, think tank membre du réseau *Southern Voice*[2], a conduit une étude test sur les données du programme de développement Post-2015. Cette étude qui entre dans le cadre d'un projet mondial[3] impliquant sept pays, a permis d'aborder les questions de disponibilité et de qualité des données nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du nouvel Agenda de développement. L'IPAR a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), des départements sectoriels responsables de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données ainsi que d'autres parties prenantes comme la société civile, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les universités/ centres de recherche. Par ailleurs, Orange et Ecobank-Sénégal[4] font partie des rares acteurs du secteur privé qui se sont intéressés à l'Agenda de développement Post-2015 au Sénégal.

Les 17 ODD adoptés le 27 septembre 2015 sont présentés ci-après (Figure 3).

Figure 3 : Objectifs de Développement Durable



[2] http://sou
[3] http://ww
[4] Ecobank
Organisat

l'impact des

Les ODD ont la particularité d'être universels, s'appliquant ainsi à tous les pays quel que soit leur niveau de développement, contrairement aux OMD qui ne concernaient que les pays en développement. Le caractère universel des ODD rend l'Agenda cohérent avec le besoin de gérer collectivement des enjeux de plus en plus transfrontaliers ; c'est à ce titre que ces objectifs prennent en compte des dimensions absentes ou négligées des OMD telles que la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du climat, ou la paix et la sécurité (*Boussichas et Nossek, 2015*). La nécessité incontestée de promouvoir partout, et de façon collective, des modes de production plus durables et inclusifs ne saurait cependant faire oublier que tous les enjeux ne sont pas universels, que les pays ne sont pas tous exposés de la même façon aux défis collectifs et que tous n'ont pas les mêmes moyens d'y faire face. Ainsi, selon leurs spécificités et besoins, les pays doivent prioriser ces objectifs en fonction de leurs vulnérabilités et des moyens dont ils disposent pour se développer.

Au Sénégal, un processus de consultations régionales a été conduit, par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en Juin 2015[5], auprès de différentes parties prenantes des 14 régions qui le composent. Ce processus a permis de faire une priorisation des ODD. Ainsi, sept ODD sont considérés comme hautement prioritaires, à savoir l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, l'ODD 15 sur les écosystèmes terrestres, l'ODD 1 sur la pauvreté, l'ODD 2 sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'ODD 13 sur le changement climatique, l'ODD 7 sur l'énergie et l'ODD 4 sur l'éducation de qualité. Dans le cadre de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD, coordonnée par le MEFP, et dont le processus a été lancé en Janvier 2016, il est important d'approfondir ce travail de priorisation déjà entamé par le MEDD.

Dans le cadre de la présente étude sur l'évaluation des capacités de suivi des ODD, les parties prenantes qui ont participé au processus de recherche se sont prononcées, durant des ateliers[6] organisés à cet effet, sur les objectifs qu'ils considèrent comme prioritaires. Ainsi, les trois ODD qui ont été classés comme prioritaires sont l'ODD 4 relatif à l'éducation de qualité, l'ODD 3 portant sur la santé et le bien-être et l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique.

[5] Hassani, K.S., Dembélé, F. Y., Fofana, C., Demarquez, S., Tremblay, D., Rapport des ateliers de concertations régionales sur les Objectifs de Développement Durable spécifiques pour le Sénégal. 53 p.
[6] Deux ateliers régionaux ont été organisés à Thiès et à Saint Louis et un atelier national à Dakar

Plus spécifiquement sur la question des données, il est important de rappeler que le Sénégal fait partie des premiers pays africains à adhérer au *Global Partnership for Sustainable Developpement Data* (GPSDD[7]). Il s'agit d'un partenariat mondial multi-acteurs pour les données du développement durable qui a été lancé en Septembre 2015, en marge de l'AGNU qui a abouti à l'adoption des ODD. Le Sénégal devrait saisir les opportunités offertes par le GPSDD pour combler les lacunes en matière de données afin d'assurer un suivi efficace des ODD.

1.2. Le Système Statistique National (SSN)

Les données statistiques jouent un rôle capital dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques de développement efficaces. Aussi doivent-elles être à la base de la prise de décision dans tous les domaines. Ceci est d'une première importance au Sénégal où il est fait l'option, dans la mise en œuvre des politiques publiques, de la promotion d'une bonne gouvernance et d'une gestion axée sur les résultats.

La production de statistiques doit aussi se faire selon les normes de qualité établies au niveau mondial et régional. C'est ce à quoi s'est attelé le Sénégal, notamment avec son adhésion au Système Général de Diffusion des données (SGDD) et son aspiration à remplir les critères de

Encadré 1

Note sur la SGDD et la NSDD

Extrait de la deuxième session ordinaire du Conseil National de la Statistique, Mai 2016

Pour promouvoir la production et la diffusion de statistiques exhaustives et de qualité, le FMI a pris plusieurs initiatives parmi lesquelles la mise en place de la NSDD et du SGDD.

En effet, le Sénégal a adhéré en 2001 au SGDD mis en place en 1997 pour aider les pays à diffuser des données plus fiables et à améliorer les systèmes statistiques. Quant à la NSDD, elle a été établie en 1996, suite à la crise financière de la même année, à l'intention des pays qui souhaitent accéder aux marchés de capitaux internationaux. En effet, les acteurs de ces marchés ont besoin, pour prendre des décisions, de disposer de statistiques fiables et régulièrement diffusées selon un calendrier publié à l'avance et qui doit être respecté par le pays adhérant. Bien que le Sénégal ait annoncé sa décision d'adhérer à la NSDD depuis Mai 2006, celle-ci n'est pas encore effective. Cette adhésion, prévue pour 2017, nécessiterait de définir un plan d'actions, de disposer de ressources financières stables, d'assurer un engagement des acteurs à produire et à diffuser régulièrement les statistiques requises. Aussi, importe-t-il de préciser que dans les quelques pays africains (Maroc, Tunisie, Afrique du Sud, Ile Maurice et les Seychelles) qui ont adhéré à cette norme, le financement des statistiques est entièrement assuré par l'Etat.

la Norme Spéciale de diffusion des données (NSDD) (Encadré 1).

Au niveau régional, une charte africaine de la statistique a été adoptée en février 2009 lors de la douzième session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement membres de l'Union Africaine. Cette charte vise à renforcer la régulation de l'activité statistique sur le continent nécessaire aux politiques de développement et au processus d'intégration. Bien qu'elle soit signée depuis février 2010, et conforme au processus de réformes du SSN de 2004, la ratification de la charte n'est pas à ce jour effective au Sénégal.

Plusieurs institutions, agences de coopération bilatérales et multilatérales se sont intéressées au SSN du Sénégal durant ces dernières décennies. L'objectif de ces agences relevait en général du souci d'appuyer le système de collecte, de traitement et de production de statistiques de qualité, et faciliter la disponibilité de données fiables utiles à leur domaine de coopération. Ces appuis ont été fournis, en général, dans le cadre de projets ou d'études sur l'agriculture (FAO), la santé (OMS, USAID, MI), l'enfance (UNICEF, MI), ou sur d'autres secteurs de l'économie nationale (USAID, UE).

Le SSN a fait l'objet de plusieurs réformes pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques et sociales.

Il a été mis en place au lendemain de l'indépendance du pays, avec l'adoption, en 1966, d'une loi organisant le secteur de la collecte et du traitement des données statistiques[8]. Cette Loi sera renforcée, trois ans plus tard, par un décret d'application[9] fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (CCES) de l'époque. Un arrêté ''primatorial''[10], créant et organisant le fonctionnement du Comité de Coordination des Statistiques (CCS), vient compléter ces dispositions en 1997. Le Comité qui était placé sous l'autorité du Premier Ministre, avait pour mission de formuler des avis sur la qualité de l'information statistique et de veiller à la collaboration entre les producteurs et les utilisateurs de données statistiques.

En faisant adopter la loi 66-59, le gouvernement de l'époque avait pour préoccupation majeure de trouver une solution à la réticence des populations à se soumettre aux enquêtes

[8] Loi 66/59 du 30 juin 1966
[9] Décret 69-406 du 31 mars 1969
[10] Arrête n° 5321 du 9 mai 1997

statistiques et d'amener les agents d'enquêtes à respecter le secret statistique. Ainsi, même si les contours institutionnels du secteur étaient déjà énoncés, la loi était muette sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du SSN. C'est cette loi relativement incomplète qui régira, pendant plus de trois décennies, le système statistique. Mais avec l'évolution de l'économie et la diversification des secteurs d'activité, la loi était devenue inopérante.

C'est ainsi que le SSN a fait l'objet de dernières reformes en 2004, suite au vote de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004, conduisant à la création de ANSD en 2006 et à l'élaboration de la première stratégie nationale de développement de la statistique en 2007 (Schéma Directeur Statistique, SDS 2008-2013).

Suite à l'évaluation de la SDS en 2012, une nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) a été mise en place sur la base d'un processus participatif pour la période 2014-2019.

Le SSN est actuellement composé du Conseil National de la Statistique (CNS), de l'ANSD et des services statistiques sectoriels des départements ministériels. Le SSN compte plus d'une centaine de structures de production statistique et il revient à l'ANSD d'assurer la coordination technique de la production des statistiques publiques pour les besoins des différents utilisateurs du secteur public et du secteur privé.

Les organes de coordination actuels du SSN sont :

- Le Conseil National de la Statistique (CNS)
- Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)
- Les Sous-Comités du CTPS et les structures qui les composent

1.2.1. Le Conseil National de la Statistique (CNS)

Le CNS est présidé par le Premier Ministre ou son Représentant et dispose d'un Secrétariat Exécutif assuré par le ministre en charge de la statistique ou son représentant. Ce secrétariat, constitué d'experts dans divers domaines, assume plusieurs rôles : le suivi de la mise en œuvredu SSN, la supervision des plans d'action annuels, l'organisation des revues annuelles. Il appuie aussi les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion. Le CNS doit normalement se réunir une fois par an en session ordinaire, un mois avant la session budgétaire de

l'Assemblée nationale, et en cas de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son président. La régularité de ces sessions ne semble pas être assurée car, depuis sa création en 2005 ; la deuxième session ordinaire du CNS ne s'est tenue qu'en mai 2016 après celle de mars 2011. La révision de la structuration du CNS pourrait contribuer à remédier à cette situation (Encadré 2).

De même, si dans la composition du CNS on peut retrouver des représentants du secteur privé (chambres consulaires ou de métiers, organisations patronales), on note l'absence de représentants directs de la société civile et des collectivités locales dont l'implication est fortement souhaitée avec les politiques de décentralisation et notamment celles relatives à la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation

Encadré 2

Note sur le CNS

Extrait de la deuxième session ordinaire du Conseil National de la Statistique, Mai 2016

Le CNS est créé par la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques, complétée et modifiée par la loi n° 2012-03 du 03 janvier 2012. Son organisation est définie par le décret n° 2005-435 du 25 mai 2005. Il est chargé de proposer au gouvernement les orientations générales de la politique statistique de la nation, les priorités en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information statistique ainsi que les instruments de coordination des activités du SSN. Le CNS veille au respect des principes fondamentaux qui régissent les activités statistiques publiques et assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique.

1.2.2. Le Comité technique des programmes statistiques (CTPS)

Le CTPS, présidé par le Directeur Général de l'ANSD, veille à la coordination de l'exécution des différents programmes annuels issus du Plan d'action. Il s'appuie sur le Secrétariat Technique Permanent (STP) qui assure sa coordination technique. Le STP appuie les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion (Encadré 3).

Dans ses missions de coordination, le CTPS est assisté par la CPCCI (Cellule de Programmation, d'harmonisation, de Coordination et de Coopération Internationale) de l'ANSD. Cette cellule joue un rôle important dans l'interface entre les différentes structures de l'ANSD et les autres membres du SSN. Les PTF du Sénégal sont associés à tous les processus du programme pluriannuel d'activités, notamment à travers la participation de leurs représentants comme conseillers au niveau du STP.

Encadré 3

Attributions du CTPS

(Tirées du Schéma Directeur de la Statistique 2008 - 2013)

- Préparation des dossiers à soumettre à l'examen du CNS ;
- Suivi de la mise en œuvre des décisions du CNS ;
- Elaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés ;
- Elaboration des rapports annuels d'exécution des programmes annuels d'activités statistiques ;
- Elaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous régional, régional et international, et du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du SSN ;
- Elaboration et de l'approbation des concepts, définitions, normes et méthodes statistiques en rapport avec ceux du même genre reconnus aux niveaux sous régional, régional et international.
- Coordination du programme d'enquêtes et recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du SSN ;
- Formulation éventuelle de son avis sur les opérations statistiques réalisées par des services autres que ceux relevant du SSN ;
- Approbation des résultats des travaux statistiques effectués, notamment les enquêtes et recensements statistiques et les synthèses statistiques au niveau national, par les services et organismes relevant du SSN avant leur diffusion.

1.2.3. Les Sous-Comités du CTPS et ses structures

Les sous-comités sectoriels sont créés par arrêté du Ministre chargé de la statistique, sur proposition du Directeur Général de l'ANSD, après avis de son Conseil d'Orientation. Chargés de la production statistique, ces sous-comités englobent, chacun, plusieurs structures. Ces structures, en leur qualité d'unités de base (direction, division, unité ou cellule), sont les chevilles ouvrières du SSN et sont impliquées en premier lieu dans l'exécution des programmes.

Chaque sous-comité dispose en son sein d'une structure centrale (ou leader) ayant pour mission de coordonner l'élaboration des projets de développement, de manière participative et en collaboration avec les autres structures, et d'en assurer le suivi sectoriel. Cette structuration se poursuit à l'échelle des régions avec les structures régionales qui comprennent toutes les

structures du SSN présentes au niveau régional. La coordination des activités statistiques y est assurée par les SRSD (Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie) qui sont au nombre de quatorze (14). Il est prévu d'étendre les réformes du SSN au niveau régional. Dans ce cadre l'ANSD prévoit de regrouper, rationaliser et redynamiser ces SRSD, à travers la création de Directions régionales. Celles-ci seront accompagnées de Pôles Statistiques, qui devraient permettre de dégager davantage de moyens pour mieux appuyer le système statistique régional. Par exemple, l'ANSD prévoit de développer un projet test « Pole Statistique Casamance » qui sera piloté par une Direction régionale installée à Ziguinchor, suite au regroupement des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor au niveau du « Pôle Territoire Casamance ».

Des comités utilisateurs-producteurs sont aussi préconisés, aussi bien à l'échelle régionale que nationale, pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de données statistiques. Ils semblent cependant inopérants et il est suggéré dans la SNDS 2014-2019 de les renforcer au plan institutionnel, de les responsabiliser et les doter de moyens.

1.3. Les politiques en matière d'infrastructures TIC au Sénégal

Les TIC sont un outil essentiel du développement. Si elles sont utilisées à bon escient, elles peuvent donner toute la mesure de leur immense potentiel au service du développement social et économique. Toutefois, elles ne constituent pas une fin en soi, mais elles doivent être considérées comme un moyen, un outil pour concourir à la réalisation des objectifs de développement, en particulier l'atteinte des ODD, qui tournent autour des trois dimensions essentielles : sociale, économique et environnementale.

Le Sénégal a fait des investissements importants dans le secteur des TIC et est connecté à l'internet depuis avril 1996. Depuis l'ouverture du secteur des TIC aux investissements privés et l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement des TIC en 2001 qui promeut dans une large mesure l'e-gouvernance et le renforcement de l'industrie nationale des TIC, le Sénégal a assuré la réglementation de ce secteur par le biais de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP). L'ARTP opère sous la supervision directe du Président de la République et agit en entité dotée d'un pouvoir de réglementation sur le Ministère de l'Information et des Communications. L'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), qui a remplacé l'ancienne Direction Informatique de l'État (DIE), offre au

gouvernement des systèmes et outils des TIC pour fournir des services d'e-gouvernement à la population.

Plus récemment, le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) du Sénégal et le Document de Politique Economique et Sociale (DPES) ont mis en avant les TIC en tant que secteur transversal qui permettra au pays de réaliser ses objectifs de développement. Aussi, dans le cadre du PSE[11], il est prévu de mettre en place un cadre d'action stratégique pour optimiser l'impact des TIC sur l'économie. Ce cadre devrait reposer sur : i°) l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services ainsi que la réduction des coûts, ii°) le développement d'un moteur de croissance, d'emplois et d'export à travers l'externalisation des services (centre d'appel, comptabilité, etc.) et iii°) le développement de contenus à travers l'instauration de grands projets TIC -e-éducation, e-santé, etc.- (*République du Sénégal, 2014*).

Au Sénégal, le développement des réseaux touche les centres et les artères de communication mais également le réseau international. En effet, le Sénégal est en liaison avec plus de 40 pays du monde entier et est bien intégré au réseau mondial des câbles sous-marins de fibre optique. Par rapport à l'accès aux infrastructures de télécommunications, des efforts ont été faits pour réduire les coûts d'accès à internet et améliorer le taux de pénétration des TIC. Ainsi, selon les données de l'UIT[12], le Sénégal avait en 2011 le coût d'accès à internet le plus faible de l'espace UEMOA, avec 18.000 FCFA, comparé à des pays comme le Benin et le Mali (25.000 FCFA), la Côte d'Ivoire (29.750 FCFA), le Togo (34.685 FCFA), etc. Pour développer les infrastructures des TIC, des efforts ont été faits afin d'avoir la connexion via la fibre optique et améliorer l'accès à internet à haut débit. Pour cela, des autorisations d'infrastructures ont été attribuées pour faciliter l'installation de la fibre optique et pouvoir baisser davantage les coûts d'accès à internet. D'un point de vue juridique et réglementaire, la loi 2011-01 du 24 février 2011 portant code des télécommunications est le nouveau cadre juridique qui s'applique au dit secteur. Des efforts ont été également déployés pour assurer le passage de l'audiovisuel analogique au numérique en 2015. Ce passage devrait permettre au Sénégal de capitaliser tous les effets du dividende numérique pour le développement des télécommunications et la diffusion de l'internet (*République du Sénégal, 2014*).

L'une des opportunités qu'offrent les infrastructures de télécommunication est relative aux bonnes capacités d'intégration et d'absorption des TIC au Sénégal. En effet, comparé à

[11] République du Sénégal, 2014. Plan Sénégal Emergent -PSE. 184 p. www.gouv.sn/IMG/pdf/PSE.pdf
[12] Union Internationale des Télécommunications : Institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication

d'autres pays de l'UEMOA, le Sénégal affiche de bons résultats en termes de capacités d'absorption des nouvelles technologies et réalise de bonnes performances avec un score de près de 5,5 (*Galibaka et Kangoye, 2014*). Cependant, peu d'infrastructures atteignent les villes de second rang, et encore moins les zones rurales du Sud et du Sud-Ouest du pays.

Concernant les conditions d'utilisation, le Sénégal devrait être en bonne position pour absorber l'impact positif de l'internet par rapport au nombre d'habitants. Les réseaux sociaux ont attiré les populations en ligne, les coûts d'accès dans les villes sont peu élevés, et la demande émanant de grandes sociétés de télécommunications a créé un pool de développeurs de logiciels relativement important. De nombreux projets pilotes ont été mis en œuvre dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et des PME, mais ces efforts restent fragmentés pour l'essentiel. Par exemple, un projet dénommé « *Yeesal Agri Hub* » qui cible de jeunes entrepreneurs spécialisés dans l'agriculture, l'élevage et la transformation des produits agricoles a été récemment lancé. Mis en œuvre à l'initiative de l'ONG Tostan, en partenariat avec le GIZ et l'ONG Italienne LVIA, ce projet devrait permettre aux étudiants, agriculteurs et entrepreneurs ''*de trouver ensemble des solutions TIC innovantes*'' aux problèmes du monde rural[13].

La bureaucratie et la résistance observées entravent les efforts actuels de l'ADIE visant à numériser tous les ministères et entités du gouvernement. Bien que l'ADIE soit chargée de mettre en œuvre les TIC dans les ministères, 80 % des dépenses qui leur sont consacrées par le Gouvernement sont hors de son contrôle ; l'agence souffrant elle-même d'un manque de financement constant. Le Sénégal a besoin d'investissements supplémentaires dans ses infrastructures physiques afin d'améliorer l'accès aux TIC et de réaliser les objectifs de développement qu'il s'est fixés en la matière. À ce jour, Dakar a été le principal bénéficiaire de l'accès aux TIC et des améliorations qui y ont été apportées. Les régions rurales du Sénégal ont été négligées. Les chiffres ci-après donnent un aperçu sur l'importance de l'utilisation des TIC au Sénégal.

[13] http://aps.sn/actualites/economie/agriculture/article/thies-20-jeunes-entrepreneurs-agricoles-en-formation-sur-tic-yeesel-agri-hub

INTERNET EN CHIFFRES

- Bande passante : 23,2 Gbps
- 2 FAI (Orange et Arc Informatique)
- 7 396 940 abonnés Internet
  - 7 023 135 abonnés 2G+3G (94,9%)
  - 254 758 clés Internet (3,40%)
  - 100 611 abonnés ADSL (1,40%)
  - 18 436 abonnés bas débit (0,20%)
- 635 liaisons louées
- Taux de pénétration des services Internet : 54,76%

(ARTP, 31 décembre 2015)

- 3 647 939 utilisateurs
- Taux de pénétration : 23,4%

(Internet Live Stats 2015)

- 5189 noms de domaine actifs en .sn

(NIC Sénégal, 29 février 2016)

TÉLÉPHONIE EN CHIFFRES TÉLÉPHONIE FIXE

- 2 opérateurs : Orange et Expresso
- 300 219 abonnés
- 1 188 lignes publiques
- Taux de pénétration : 2,22%

(ARTP, 31 décembre 2015)

TÉLÉPHONIE MOBILE

- 3 opérateurs (Orange, Tigo et Expresso)
- 14 959 477 abonnés
- Taux de pénétration : 110,74%

(ARTP, 31 décembre 2015)

FACEBOOK

- 1 700 000 utilisateurs
- Taux de pénétration : 12,2%

(Internet World Stats, 15 novembre 2015)

1.4. Les politiques en matière de Transparence au Sénégal

Au Sénégal, il existe quelques initiatives pour l'accès à des sources de données ouvertes et pour la diffusion gratuite de données statistiques avec différents portails dédiés à l'Open Data.

En effet, l'ANSD participe au programme nommé ''*open data for Africa*'' du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD). Selon la BAD, une telle initiative vise à favoriser la prise de décision sur la base d'informations fiables, la bonne gouvernance et la responsabilité administrative mais aussi à servir au suivi de l'état d'avancement des objectifs de développement à l'échelle nationale et régionale (*Geoflash, 2014*[14]). Cette initiative permet ainsi l'accès libre à un portail de données statistiques qui fournit aux utilisateurs différents indicateurs sur une période donnée et pouvant être visualisés sous forme de graphiques ou servir de base pour une analyse exhaustive.

Il existe une autre initiative de l'ANSD, appelée SIG-Stat ou Système d'Information Géographique Statistique qui est un portail disponible sur le site de l'ANSD. Il s'agit d'un outil de visualisation des données cartographiques et socio-économiques nationales avec un accès libre à tous les utilisateurs. Le portail web du SSN met également, à la disposition des utilisateurs, des données statistiques sur différents thèmes provenant des départements ministériels. L'Archivage National des Données du Sénégal -ANADS- est une autre initiative

[14] Geaoflash (2014). Open data for Africa : Vers un changement révolutionnaire de la collecte, de l'analyse et du partage d'informations sur l'Afrique, In. Bulletin Mensuel du Plan National Géomatique du Sénégal, n°15, Janvier 2014, 5 p.

de l'ANSD pour diffuser des données statistiques. C'est une plateforme de diffusion des micro données et métadonnées tirées de plusieurs enquêtes et recensements pouvant intéresser la recherche. L'ANSD collabore aussi avec la SONATEL et ORANGE dans le cadre d'un programme pilote appelé D4D (*Data for Development*) afin d'exploiter, de diffuser et de valoriser les données ouvertes.

Par ailleurs, avec le Plan National Géomatique (PNG) au Sénégal, il est prévu de mettre en place un outil appelé Géorépertoire qui devra ouvrir le pays au monde de l'Open Data. Un portail convivial et interactif sera mis en place pour permettre une visibilité sur la nature et les caractéristiques des données géolocalisées sur les territoires du Sénégal et pour tous les secteurs d'activités (*Geoflash, 2014*). A travers cet outil, le PNG cherchera à mieux informer les organisations publiques et privées ainsi que les citoyens sur les données géographiques disponibles au Sénégal, de même que leurs modalités d'accès.

D'autres initiatives en matière de transparence existent au Sénégal. C'est le cas de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE[15]) pour laquelle le processus d'adhésion du Sénégal a commencé en Février 2012. Cette initiative a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance dans le secteur des mines et d'accroitre la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources minérales.

[15] http://itie.sn

Section 2 : Méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif général de l'étude est d'évaluer les capacités de suivi des ODD au Sénégal. Cette étude, pilotée par l'IPAR, bénéficie du soutien financier du PNUD qui cherche à appuyer le Gouvernement du Sénégal, à travers le MEFP, dans la mise en œuvre des ODD. L'objectif général se décline en six objectifs spécifiques :

1. identifier les domaines prioritaires de développement du SSN pour un meilleur suivi des cibles des ODD ;
2. évaluer les besoins en capacités statistiques de différentes parties prenantes ;
3. identifier les obstacles qui limitent la participation, les échanges et la collaboration entre acteurs sur les données pour la mise en œuvre et le suivi des ODD ;
4. évaluer les opportunités offertes par les innovations et nouvelles technologies pour combler les gaps en matière de données pour un suivi efficace des ODD ;
5. faire un diagnostic des infrastructures requises pour améliorer la collecte, la dissémination et l'utilisation des données et bonnes pratiques ;
6. discuter des efforts visant à soutenir la création et le renforcement des cadres législatifs et réglementaires nécessaires au suivi, à la transparence et à la redevabilité.

2.2. Activités conduites

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, il a été conçu des guides d'entretien et des questionnaires qui ont été administrés à différentes parties prenantes et utilisateurs du SSN lors d'ateliers régionaux organisés à Thiès et Saint-Louis en fin Mai, et à Dakar en début Juin. Ces ateliers ont réuni les représentants de ministères, de l'administration locale, de l'ANSD et ses bureaux régionaux, de centres de recherche, *think tanks* et universités, d'organisations de la société civile et du secteur privé. L'objectif de ces ateliers était de présenter l'étude aux différentes parties prenantes afin de recueillir leurs avis, entre autres, sur les questions liées aux capacités institutionnelles et à la disponibilité des données nécessaires au suivi des ODD. Des interviews ciblées « *Key Informant Interviews* » ont été conduites auprès de personnes-ressources clés pour approfondir certaines questions relatives à l'évaluation des capacités et aux données nécessaires au suivi des ODD. Parmi les personnes interviewées figurent des représentants des bureaux régionaux de l'ANSD, des Services Régionaux de la Planification,

des OSC, des acteurs du secteur privé, des centres de recherche/universités, des élus locaux, des PTF, des journalistes et d'experts d'autres structures comme la CDP.

Parallèlement à l'organisation de ces ateliers, une revue de littérature a été conduite pour faire l'état des lieux sur la situation du Sénégal dans l'atteinte des OMD, l'engagement du Sénégal dans le Post-2015, les consultations nationales et la révolution des données, les politiques de mise en œuvre des OMD et des ODD, les stratégies et politiques en matière d'infrastructures TIC et de transparence au Sénégal.

2.3. Limites

La principale limite de cette étude est liée à une contrainte de temps (21 jours) n'ayant pas permis de couvrir toutes les 14 régions du Sénégal. Seules les régions de Thiès, Saint Louis et Dakar ont pu être touchées par l'étude. Une autre limite non négligeable est celle de ne pas avoir pu associer les populations à la base, particulièrement celles des régions les moins accessibles, pour avoir une approche plus inclusive et s'assurer que personne n'est laissé pour compte ('*Leave no one behind*'). Malgré ces limites, nous avions pu obtenir des résultats sur l'évaluation des capacités nationales de suivi des ODD.

Section 3 : Evaluation du Système Statistique National

3.1. Le cadre législatif et réglementaire

3.1.1 Présentation du cadre législatif et réglementaire

C'est en 2004 que le gouvernement a pris la résolution d'abroger et de remplacer la Loi 66-59 du 30 juin 1966 par une loi plus adaptée au nouveau contexte économique et social du pays. Il s'agit de la Loi n°2004/21 du 21 juillet 2004, portant organisation du SSN, des modalités de production des données statistiques, ainsi que de la coordination du secteur au niveau national. Cette loi définit, pour la première fois, le concept de statistique nationale ainsi que les contours du cadre institutionnel régissant les activités des organismes publics et parapublics chargés de produire et de diffuser les statistiques publiques. C'est son adoption qui permet, également, d'introduire certains principes fondamentaux tels que l'objectivité, la transparence, l'impartialité, l'indépendance scientifique des producteurs de données statistiques et la confidentialité des données à caractère personnel devant accompagner toute entreprise de collecte, de production et de diffusion d'information statistique, ainsi que celui de l'accès, à titre gracieux, aux informations traitées, à tous les utilisateurs.

3.1.2 Forces et Faiblesses du cadre législatif et réglementaire

3.1.2.1 Les forces

La Loi 2004/21 du 21 juillet 2004 a permis d'introduire, dans le cadre législatif et réglementaire, l'obligation des structures sectorielles de fournir leurs données et informations statistiques à l'organe central de coordination des statistiques publiques. Cet organe est habilité à délivrer une autorisation préalable (visa) pour les recensements et enquêtes des services statistiques publics.

La loi a également permis d'amorcer plusieurs réformes institutionnelles majeures qui ont abouti à une meilleure organisation du secteur. Plusieurs décrets permettront ainsi la mise en place du CNS, de l'ANSD des services en charge de l'élaboration des statistiques sectoriels dans les départements ministériels. Le CTPS et la Direction de la Prévision et des Eudes Economiques (DPEE) seront créés à la suite de ces structures. D'autres arrêtés et décrets portant attributions et fonctionnement de ces structures seront également pris (Encadré 4).

Encadré 4

Arrêtés et décrets portant attributions et fonctionnement des structures du SSN

- Arrêté créant et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des sous-comités et groupes thématiques du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS).
- Décret n°2009-662 portant nomination des membres du Conseil d'orientation de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.
- Arrêté ministériel fixant la liste des membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)
- Arrêté fixant la liste des membres du Conseil National de la Statistique (CNS)
- Décret n° 2005 - 435 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil national de la statistique et du comité technique des programmes statistiques
- Arrêté fixant la liste des services et organismes du système statistique national chargés de la production des statistiques publiques.

Le gouvernement a adopté en 2012 une nouvelle loi[16] modifiant et complétant la loi de 2004. Les principales modifications sont relatives à l'autorisation préalable pour les recensements et enquêtes des services statistiques publics, l'obligation de transmettre à l'ANSD les données des autres producteurs de statistiques publiques dès leur disponibilité. A cela s'ajoutent des dispositions administratives et pénales applicables en cas d'infraction commises dans la mise en œuvre de la loi. Cette loi précise, également, les contenus des concepts et vocables utilisés dans le SSN. Elle réaffirme, par ailleurs, le rôle central de l'ANSD dans le système et l'importance d'une gestion axée sur les résultats dans la planification des activités statistiques.

Grâce à ces différentes réformes, le SSN a réalisé des progrès importants durant la dernière décennie. La disponibilité des données a été améliorée dans plusieurs secteurs notamment l'éducation et la santé, avec la mise en œuvre des OMD.

3.1.2.2 Les faiblesses

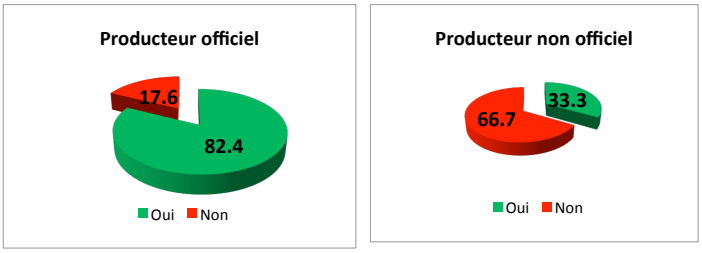
Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2015 par l'ANSD auprès des usagers des statistiques officielles affichent des niveaux de satisfaction relativement élevés. La qualité des statistiques du SSN est jugée satisfaisante par une grande majorité des répondants à cette enquête, bien que les niveaux de satisfaction sur l'accessibilité et la qualité des données diffèrent selon les secteurs. Par exemple, les statistiques sur le genre, sur l'emploi et celles régionales affichent de faibles niveaux de satisfaction (*ANSD, 2015*).

[16] Loi 2012/03 du 3 janvier 2012.

Ceci est corroboré par les résultats des entretiens conduits auprès des utilisateurs dans le cadre de cette présente étude. En effet, la Démographie, la Santé et l'Education sont des secteurs que les utilisateurs jugent relativement bons en termes d'accès aux statistiques. Cependant, ils restent peu satisfaits de l'accessibilité aux statistiques des secteurs de l'Agriculture, de l'Emploi, de l'Environnement et de la Gouvernance.

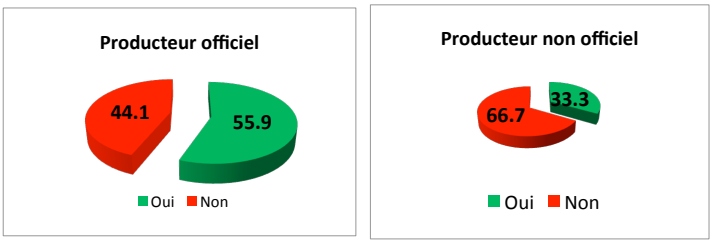
Par ailleurs, la présente étude laisse apparaitre un faible niveau de vulgarisation du cadre législatif et règlementaire du secteur de la statistique. Il est surprenant de constater que 17,6% des producteurs officiels ignorent l'existence de ce cadre. Compte tenu du fait que les producteurs officiels sont membres du CNS, on pouvait s'attendre à ce qu'ils soient plus imprégnés du cadre juridique et règlementaire. De plus on note que près de la moitié des producteurs officiels (44,1%) ignorent l'existence d'un organe de régulation qui veille sur le respect des normes et standards statistiques et les échanges de données. Du côté des producteurs non officiels, ce pourcentage est plus élevé et atteint presque 67%. La connaissance relative du cadre réglementaire et sa faible utilisation seraient dues à un défaut de vulgarisation.

Graphique 1 : Niveau de connaissance du cadre règlementaire sur la production des données



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016

Graphique 2: Niveau de connaissance de l'existence d'un organe public de régulation de la production statistique



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016

La disposition faisant obligation aux structures sectorielles de transmettre leurs données à l'ANSD souffre encore de dysfonctionnements. Il en est de même de celle relative au visa préalable délivré par l'ANSD pour autoriser toute enquête statistique menée sur le territoire national.

Ces dysfonctionnements occasionnent même des rétentions d'information et de données dans certains secteurs et laissent également le champ libre à des initiatives multiples de collecte et de traitement de données non coordonnées.

Certaines priorités telles que le renforcement du cadre juridique et l'amélioration du cadre organisationnel prévues dans la SDS 2008-2013 n'ont pas été réalisées. Elles ont été reconduites dans la nouvelle stratégie (SNDS 2014-2019) pour un cout estimé à quelques 665 millions de FCFA[17].

[17] ANSD, 2014. Rapport Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2014-2019

3.2. Les parties prenantes du SSN

3.2.1. Les producteurs de données

Selon le Schéma Directeur de la Statistique de 2008-2013 (*SDS, 2007*[18]), *est considéré comme structure de production relevant du système statistique national tout service ou organisme public ou parapublic dont la fonction principale est de produire des statistiques officielles, quel que soit son niveau dans la hiérarchie administrative ou son degré de déconcentration*.

Les principaux problèmes de l'information statistique au Sénégal ont été identifiés à partir d'une analyse menée au niveau des statistiques économiques et financières, du développement rural, de l'énergie, de l'hydraulique et de l'environnement et de la démographie.

Pour chacun des domaines, il a été procédé à une revue exhaustive de la demande, au recensement de l'offre à travers les différentes structures publiques ou parapubliques impliquées et à l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande. Les domaines d'intervention, rôles et prérogatives des différentes structures de production du SSN ont ainsi fait l'objet d'une revue assez exhaustive. Il a été noté que les principaux dysfonctionnements décelés relevaient de l'inadéquation entre l'offre et la demande de statistiques. Le recensement des questions transversales qui pourraient impacter négativement le fonctionnement du SSN a permis d'identifier : le financement, les ressources humaines, les ressources matérielles et logistiques, le traitement des données, l'archivage, la diffusion et la prise en compte des dimensions genre et régionalisation (SDS, 2007).

A côté de ces producteurs, il existe d'autres producteurs de données comme les cabinets d'études, les entreprises, les instituts de recherche ainsi que les ONG. Ces derniers peuvent être considérés comme des producteurs non officiels de données. Les interviews conduites auprès de personnes ressources de l'ANSD ont montré la nécessité d'une meilleure stratégie de communication entre l'ANSD et ces structures productrices de données, particulièrement les ONG et OSC qui disposent d'importantes statistiques décentralisées surtout au niveau régional.

- Une meilleure stratégie de communication entre l'ANSD et les OSC pourrait permettre de voir dans quelle mesure il est possible de garantir l'assurance qualité, et

[18] Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2007). Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal- SDS 2008-2013. Rapport Principal, Juin 2007 89 p.

ainsi assurer la fiabilité des données que ces organisations produisent en adoptant des méthodologies souvent différentes de celles de l'ANSD.

Pour orienter la production statistique vers une meilleure satisfaction de la demande, la SNDS 2014-2019 a décliné trois lignes d'actions : (1) élargir le champ de couverture des données selon les besoins ressentis, (2) adapter la production à la demande, (3) actualiser et consolider la production statistique.

- On peut noter, concernant l'adaptation de la production à la demande, la proposition de réaliser systématiquement une enquête annuelle de satisfaction des utilisateurs de statistiques officielles.

De même, des investigations d'envergure, pour la collecte d'informations de première nécessité sur différents domaines de l'activité sociale et économique, ont été identifiées pour actualiser et consolider la production statistique dans divers secteurs (agriculture, santé, emploi, vie des ménages, analyse statistique, bonne gouvernance…).

Toutes ces options de la SNDS visent la prise en charge adéquate des nouveaux besoins, l'identification et la satisfaction des besoins des utilisateurs et l'amélioration et la mise à jour régulière des produits statistiques. S'y ajoute l'option d'être en adéquation avec les priorités et axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE), actuelle référence centrale des politiques

Encadré 5

Structures actuelles du Comité Technique des Programmes Statistiques CTPS et leur répartition par sous-comités et par Axes du PSE

- **AXE 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE**

  1. SOUS-COMITE GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
  2. SOUS-COMITE EQUITE DE GENRE, FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE
  3. SOUS-COMITE PECHE
  4. SOUS-COMITE AGRICULTURE ET ELEVAGE
  5. SOUS-COMITE ENERGIE
  6. SOUS-COMITE INDUSTRIE ET MINES
  7. SOUS-COMITE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
  8. SOUS COMITE INFRASTRUCTURES
  9. SOUS-COMITE ARTISANAT TOURISME ET CULTURE

- **AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

  1. SOUS-COMITE EDUCATION ET FORMATION
  2. SOUS-COMITE SANTE
  3. SOUS-COMITE HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT
  4. SOUS COMITE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES DPVE/MEDD
  5. SOUS-COMITE HABITAT ET CADRE DE VIE
  6. SOUS COMITE EMPLOI, TRAVAIL ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
  7. SOUS COMITE SPORT ET JEUNESSE

- **AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE**

  1. SOUS-COMITE JUSTICE CEDAF (JUSTICE)
  2. SOUS-COMITE EQUITE DE GENRE, FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE
  3. SOUS-COMITE GESTION ADMINISTRATIVE ET SECURITAIRE

publiques du Sénégal (Encadré 5).

3.2.2. Les utilisateurs des données

Selon le Schéma Directeur de la Statistique de 2008-2013 (*SNDS, 2007*), *est considéré comme utilisateur chacun des « usagers » définis à l'article 16 de la loi statistique à savoir : les administrations publiques, les organisations régionales et internationales, les entreprises et organisations non gouvernementales, les médias, les chercheurs et le public.* Les besoins de ces utilisateurs sont divers et diversifiés et obéissent à diverses logiques d'utilisation que le SSN doit satisfaire.

Au niveau des administrations publiques, les données statistiques sont utilisées par les décideurs politiques pour la planification des politiques sectorielles, aussi bien au niveau national que local. Elles sont aussi utilisées pour mieux définir les objectifs basés sur des cibles et indicateurs mesurables avec l'option prise par l'Etat d'adopter la gestion axée sur les résultats dans la conduite des politiques publiques.

Les entreprises, au même titre que les organisations régionales et internationales, se servent des données statistiques pour une meilleure prise de décisions.

Les institutions de recherche, instituts d'enseignement supérieur et universités, sont des utilisateurs davantage intéressés par les micro-données complètes et accessibles principalement à des fins de publications d'articles scientifiques, de mémoires, de thèses, etc.

Les ONG, et la société civile de manière générale, sont des utilisateurs de données qui peuvent se fonder sur les statistiques pour mieux cibler, suivre et évaluer leurs interventions, surtout dans des secteurs prioritaires comme la Santé et l'Education, mais aussi pour mener des actions de plaidoyer. Les médias sont des utilisateurs de données qui contribuent à la diffusion des statistiques officielles en facilitant leur accès à la majorité de la population. Cependant, les entretiens avec ces acteurs font ressortir les difficultés qu'ils ont à accéder aux données. A titre d'exemple, *il est pratiquement impossible d'accéder à des données actuelles portant sur des secteurs tels que l'agriculture et le foncier*.

- Pour pallier à ce problème, il est recommandé de sensibiliser davantage les producteurs de données, en particulier ceux du SSN, sur l'importance pour les médias d'utiliser les statistiques pour mieux informer la population.

De manière générale, la difficulté d'accéder aux métadonnées ainsi que l'anonymisation insuffisante des bases de données produites par le SSN constituent des contraintes majeures pour la plupart de ces utilisateurs. Ainsi, une enquête réalisée par l'ANSD auprès des principaux utilisateurs de statistiques publiques montre qu'il n'est pas facile d'accéder aux métadonnées pour 54,3% de ces utilisateurs (*SNDS, 2007*).

Les PTF ainsi que les institutions internationales et organisations du SNU constituent des utilisateurs à part entière du SSN. Leurs appuis tant financiers que techniques militent en faveur de cadres de concertation plus formalisés avec les différents organes de coordination du SSN. Dans la SNDS 2014–2019, c'est une des recommandations pour améliorer la coordination du SSN à travers notamment « *la tenue de tables rondes des bailleurs et l'organisation de réunions avec les partenaires techniques et financiers sur le financement de la production statistique* ».

Cette même stratégie se propose « *d'associer les PTF à toutes les étapes du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés* ». Il est attendu d'eux « *qu'ils appuient le SSN par le biais des activités de leur comité ad hoc dénommé « Groupe de travail sur les statistiques et le financement de la SNDS »* et qu'ils soient *« associés en continu à travers leurs représentants dans le STP comme conseillers avisés »*.

- Les PTF pourraient contribuer à la mise en œuvre et au suivi des ODD : d'un point vue stratégique, à travers un rôle de veille pour le suivi des engagements et des politiques ; d'un point opérationnel, en appuyant les projets et programmes sectoriels.

La Commission de Protection des Données personnelles (CDP) est une des parties prenantes clés du système qui se place entre les producteurs et les utilisateurs de données. Elle est chargée, entre autres, d'informer les acteurs du système statistique de leurs droits et obligations, d'effectuer des vérifications portant sur tout traitement ou échange de données à caractère personnelle mais également d'informer sans délai le procureur de la république des infractions dont elle a connaissance (Encadré 6).

Encadré 6

Note sur la CDP

Extrait du site web : http://www.cdp.sn/

La commission des données personnelles (CDP) est une autorité administrative indépendante, instituée par la loi 2008-12, du 25 janvier 2008, portant sur la Protection des données à caractère personnel. La CDP est le garant du respect de la vie privée dans le traitement des données. Elle a principalement pour rôle de vérifier la légalité de la collecte et du traitement des données personnelles et de veiller à ce que toutes les précautions soient prises en matière de sécurité conformément aux dispositions légales.

La CDP dispose d'un budget autonome dont les crédits sont alloués par le MEFP. Elle a principalement trois (03) missions :

- Une mission de veille, sensibilisation, conseils ou propositions ;
- Une mission d'instruction de dossiers ;
- Une mission de contrôle et d'investigation.

3.2.3. Les modes d'intervention

En mettant en œuvre le SDS 2008-2013 (*MEFP, 2007*), le Sénégal avait identifié divers dysfonctionnements du cadre organisationnel du SSN : système décentralisé notamment avec une *structure centrale et un ensemble de structures non articulées*, faible coordination statistique du système (Encadré 7).

A ce sujet, la création du CNS et du CTPS était considérée comme une *initiative salutaire* de même que *l'ouverture du CNS à la société civile et au secteur privé de nature à favoriser le bon fonctionnement du dispositif de coordination*.

Encadré 7

Etat des lieux des services statistiques en 2007

(Tiré du Schéma Directeur de la Statistique 2008 – 2013)

La faible coordination du SSN est visible au niveau des activités statistiques et de l'harmonisation des concepts, classifications et méthodes statistiques. L'état des lieux des services statistiques a mise en évidence :

- Une coordination générale du SSN non fonctionnelle du fait que l'appareil statistique national est perçu comme une juxtaposition de structures de production statistique sans lien hiérarchique fonctionnel, évoluant dans un environnement juridique et règlementaire non adapte et non opérationnel ;
- Une faible coordination intra-ministérielle, à l'origine d'une confusion institutionnelle préjudiciable au bon fonctionnement du système ;
- Une absence de programmation des activités statistiques provoquant des duplications de travaux et d'enquêtes statistiques dont la conséquence est un gaspillage de ressources financières et humaines ;
- Des relations bilatérales entre les structures de production statistique non formalisées, malgré de bonnes relations de collaboration ;
- Une faible concertation avec les utilisateurs qui sont handicapés par l'absence d'espaces de dialogue pour pouvoir faire connaitre leurs besoins en données statistiques et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition, a l'exception des partenaires au développement et des services étatiques utilisateurs de données statistiques qui entretiennent des relations professionnelles tissées avec les structures de production.

3.3. L'évaluation des capacités actuelles du SSN

3.3.1. Etat des lieux des capacités institutionnelles

L'identification des acteurs mérite une réflexion qui doit s'orienter vers une meilleure cartographie des activités statistiques. La bonne couverture de ces activités est nécessaire, mais il convient de distinguer les producteurs de statistiques publiques (structures du SSN) des autres producteurs (non officiels). Cependant, une collaboration est à rechercher entre ces deux groupes. Lors de sa dernière réunion en mai 2016, le CNS a pris une résolution allant dans le sens de mettre en place 20 Directions sectorielles de la statistique en remplacement de la centaine de structures produisant des statistiques publiques.

Le dispositif actuel du SSN ne prend pas en compte toutes les politiques liées à la décentralisation. Or, le Sénégal a décidé de donner plus de poids à la décentralisation en adoptant la loi portant code général des collectivités locales[19] appelée par ailleurs Acte III de la décentralisation ; collectivités qui ont besoin d'informations statistiques dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques et programmes.

L'orientation du SSN doit aller dans un schéma qui intègre cette préoccupation. Le point de départ pourrait se situer au niveau des SRSD dont il faut repenser les missions et l'organisation et y affecter les moyens adéquats (humains, matériels et financiers), en collaboration avec les autres départements ministériels en charge de la production statistique et les acteurs du développement local. La contribution de ces collectivités locales au financement des activités statistiques est à envisager.

Les organes de pilotage du SSN ont des rôles et tâches dont les responsables n'ont pas encore pris toute la mesure notamment en termes de prérogatives et d'exécution. La non effectivité de ces tâches constitue une faiblesse du SSN qui influe sur la qualité du travail effectué. L'absence de communication et de coordination entre les différents acteurs pourrait en être la raison.

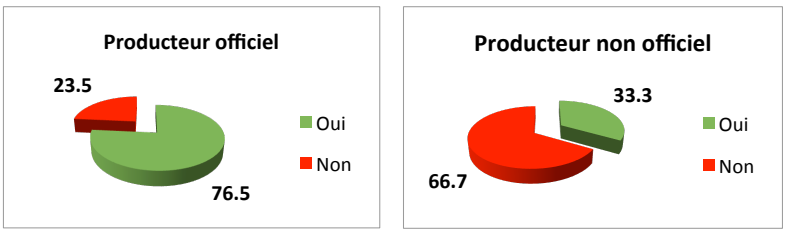
Une production de statistiques de qualité, sur une base régulière, requiert des ressources humaines qualifiées en nombre suffisant, un financement pérennisé des opérations de collecte et de traitement des données, des méthodologies harmonisées et des outils et équipements adaptés et accessibles à tous.

Compte tenu de l'importance des ressources humaines dans le bon fonctionnement du SSN, le gouvernement envisage, avec l'appui de la Banque mondiale, une gestion centralisée par l'ANSD du personnel statisticien des ministères sectoriels. Cette gestion centralisée est ressortie comme une des recommandations fortes du CNS lors de sa dernière session ordinaire tenue en mai 2016. Cela devrait permettre à l'ANSD de mettre à la disposition des services sectoriels de production statistique, des statisticiens diplômés de l'ENSAE ou d'autres écoles de statistique afin de combler le déficit de statisticiens qualifiés dans ces services. La non effectivité de cette mesure à ce jour s'explique principalement par l'insuffisance de ressources financières durables nécessaires pour permettre à l'ANSD d'assumer pleinement ce rôle. En effet, les résultats de l'EECS confirment ce constat car près du quart des structures

[19] Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013

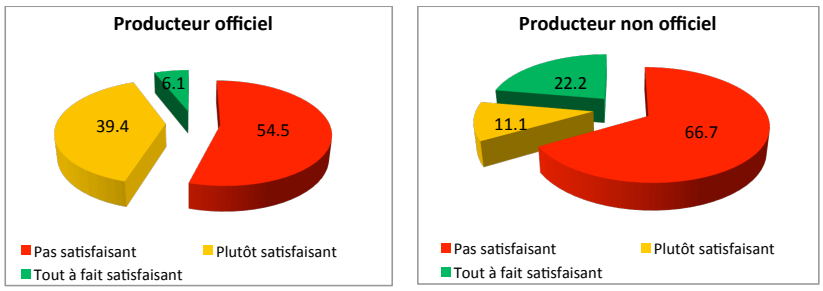
productrices de données officielles ne disposent pas de statisticiens ou d'analystes de données (Graphique 3).

Graphique 3: Existence d'un statisticien ou d'un analyste de données selon le type de producteurs



L'actualisation des compétences de la statistique étant nécessaire du fait de l'évolution constante des outils et méthodes utilisés, il y a un besoin permanent de formation continue du personnel dédié à la production statistique. A ce sujet, plus de la moitié des producteurs officiels (54,5%) jugent insuffisant le niveau actuel de renforcement de capacités (Graphique 4).

Graphique 4: Appréciation des producteurs sur le niveau de renforcement des capacités du personnel en statistique



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Le renforcement des capacités du personnel du SSN va de pair avec des infrastructures et équipements adéquats pour permettre au système d'assumer ses missions. L'ANSD est déjà proche de ce niveau. Les ministères sectoriels et les SRSD devraient, au même titre, pouvoir bénéficier de ces mesures afin de jouer pleinement leurs rôles dans la production de données désagrégées au niveau sectoriel et local. En effet, plus de la moitié (54,5%) des producteurs de statistiques officielles ne disposent pas d'un ordinateur de grande capacité et plus du tiers (36,4%) ne disposent pas d'un bureau de traitement de données « *data center* ».

En dehors du renforcement des capacités humaines et matérielles, la conduite régulière des opérations statistiques (recensements et enquêtes) requiert un financement important. Pour ce faire, l'Etat fait généralement appel aux PTF afin de mener à bien la plupart de ces opérations. Le financement et l'appui technique des bailleurs ont considérablement contribué à l'amélioration du SSN[20]. Sur la période 2008-2010, les opérations financées par les PTF ont été estimées à environ 2 milliards de FCFA, soit 4,2 millions de dollars US (*PARIS21, 2011*[21]). Cette assistance financière a une influence sur l'agenda de mise en œuvre des activités et sur l'orientation des priorités du SSN. Toutefois, il est important de souligner les efforts réalisés par l'Etat dans le financement des activités statistiques. Par exemple, le Budget national a permis de financer une grande partie des deux derniers recensements, notamment le Recensement de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) et le Recensement Général des Entreprises (RGE). Selon le rapport de PARIS 21 sur le soutien des partenaires à la statistique au Sénégal, sur un montant de 947.887.000 FCFA correspondant au financement des activités statistiques des services sectoriels du SSN, l'Etat a financé une part de 59% soit un montant de 560.330.000 FCFA (*PARIS21, 2011*). La même source souligne que l'ANSD qui est la principale structure du SSN mobilise annuellement trois milliards de FCFA pour son fonctionnement. La tendance devrait s'inscrire dans cette direction avec la prise en charge des opérations dans le Budget de l'Etat et la mise en place d'un Fonds de développement de la statistique. Ce fonds a pour objet de mobiliser auprès de l'Etat, des PTF et autres organismes, des ressources financières nécessaires pour assurer les activités statistiques du SSN. Il devrait bénéficier aux services publics qui exécutent des activités inscrites dans les programmes statistiques annuels adoptés par le CNS.

[20] http://www.post2015datatest.com/publication/article-data-key-to-successful-sdg-implementation-and-monitoring-in-senegal/

[21] PARIS 21, 2011. Country Report on Support to Statistics- Senegal CRESS. http://www.paris21.org/sites/default/files/Senegal-CRESS-Feb2011_0.pdf

Les efforts de l'Etat pour un financement pérennisé des activités statistiques nécessaire au suivi des ODD pourraient être renforcés par l'appui des acteurs du secteur privé à travers des partenariats public-privés (PPP). Par exemple, la Fondation du Secteur Privé pour l'Education (FSPE) a été créée pour rassembler toutes les bonnes volontés, les entreprises, les mécènes, dans le cadre d'un PPP, pour contribuer de façon structurée, transparente et pérenne à l'amélioration du système éducatif sénégalais[22]. Dans ce sens les actions de la FSPE pourraient contribuer à la mise en œuvre et au suivi de l'ODD-4 portant sur une éducation de qualité. Des initiatives similaires existent dans le domaine de la santé. C'est notamment le cas avec Afrivac qui s'implique dans le développement de PPP en matière de financement de la vaccination qui à terme pourrait contribuer à l'atteinte de l'ODD-3 (Encadré 8).

Encadré 8

Exemple de partenariat public-privé pour l'atteinte de l'ODD-3

Extrait du site web : http://afrivac.org/

Concernant le financement de la vaccination, le Sénégal est largement dépendant de GAVI qui supporte plus de 70% du budget. Le taux national de couverture vaccinal est passé de 50% à plus de 85% en moyenne avec le soutien de GAVI qui se chiffre à environ 6 milliards CFA par an pour le Sénégal. Malgré ce soutien de GAVI, le gouvernement n'a cessé ses efforts budgétaires. Ainsi la ligne budgétaire annuelle est passée de 350 millions CFA à 2,3 milliards entre 2002 et 2016. En plus de cette augmentation du budget d'acquisition de vaccins, le pays devra faire face à de nombreux défis après le retrait de GAVI prévu sur une période de sortie d'éligibilité de 5 ans à compter de 2020 lorsqu'il aura atteint le PNB/habitant de 1600 dollars.

C'est dans ce contexte que Afrivac a été créée en 2014 pour contribuer à la mobilisation des ressources auprès du privé et des sénégalais afin de prendre en charge le cout de couverture de la vaccination nationale. Le Sénégal cherche, ainsi, à anticiper le retrait de ce partenaire stratégique en matière de vaccination à travers un partenariat public-privé (PPP). La réussite de cette initiative qui repose sur le PPP pourrait considérablement contribuer à l'atteinte de l'OOD3 au Sénégal. A terme, cette expérience devrait être généralisée dans les autres pays africains soutenus de façon considérable par GAVI

3.3.2 Rôle des TIC dans le processus de production des données

L'utilisation des TIC est relativement récente dans la production des données au sein du SSN, où l'ANSD est à un niveau plus avancé que les autres structures (encadré 9).

[22] http://www.fspe.sn/about-us.html

Cela permet de simplifier la conception des questionnaires et les applications informatiques permettant la collecte des données sur des tablettes ou des ultra portables. Le délai dans le traitement et l'analyse des données est réduit par le mode de remontée des données facilitées par la connexion internet. L'utilisation de logiciels tels que SPSS, SPAD, STATA, etc. facilite le traitement des données. C'est dans cette optique que l'ANSD a adopté les TIC dans diverses opérations de collecte (Encadré 9), et dispose ainsi d'un portail de données permettant d'analyser et de visualiser un grand nombre d'indicateurs officiels.

Encadré 9

Les TIC dans le processus de production de données

(Extrait de Sakho-Jimbira et al., 2015)

La technologie a joué un grand rôle dans l'amélioration de la qualité des données et la mise à disposition des résultats. En effet, l'équipement en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et son utilisation permet de réduire considérablement les coûts et le temps à consacrer à différentes opérations statistiques, tout en facilitant la diffusion des résultats auprès des utilisateurs. L'utilisation des tablets-PC, d'ultraportables et de PDA pour la collecte de données d'enquêtes telles que l'EDS-MICS, l'ESPS-II ou le RGPHAE constituent déjà des acquis quant aux améliorations historiques du SSN réalisées grâce au rôle de la technologie. Ce rôle va au-delà de la collecte, puisque la technologie est également très utile dans la diffusion des résultats statistiques. L'ANSD a pris l'option de la diffusion par le Web qui va assurer une disponibilité et une accessibilité rapide des résultats à différents utilisateurs. Du coup, le délai entre la disponibilité et la transmission des résultats est nettement raccourci à cause du rôle déterminant de la technologie. Avec l'EDS-Continue, l'utilisation de la technologie a permis de présenter les résultats 3 mois après, de même que pour le dernier recensement puisque l'ANSD a pu sortir des résultats nationaux, départementaux, régionaux, par âge par sexe. Alors que pour le recensement de 2002, il a fallu des années pour avoir les premiers résultats qui n'étaient disponibles que 5 ans après (rassembler les questionnaires, codifier, saisir, analyser, etc.). Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, deux actions devraient être entreprises pour renforcer le rôle de la technologie par l'utilisation systématique des NTIC. Il s'agit notamment i°) rapprocher les producteurs de statistiques des structures d'appui informatique et d'archivage de l'Etat et ii°) d'utiliser les NTIC dans le stockage électronique.

3.3.4 Formation de référence en statistique

L'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) formait des Ingénieurs des Travaux de la Statistique (ITS) et des Agents Techniques de la Statistique (ATS) au collège de la Statistique. La filière de formation de ces derniers avait été fermée en 1983. Le Sénégal envoyait en même temps des étudiants pour la formation d'ITS à l'ENSEA d'Abidjan (Côte d'Ivoire), à l'ISPAE de Yaoundé (Cameroun) et IAMSEA de Kigali (Rwanda). La formation des Ingénieurs Statisticiens-Economistes (ISE) était assurée par le CESD de Paris (France) jusqu'en 1991.

La guerre au Rwanda a occasionné le transfert de la formation des ITS au Collège de la Statistique de l'ENEA qui devient le Département de la Statistique et de la Démographie (DSD). La filière ISE du CESD de Paris est ramenée à l'ENSEA d'Abidjan (1987) et à l'ISPEA de Yaoundé (2004). Le concours pour accéder aux trois écoles africaines est commun et organisé en Afrique par le CAPESA.

La réforme du SSN a donné naissance à l'ENSAE, créée au sein de l'ANSD en 2008, et qui remplace la DSD. Cela donne au Sénégal la possibilité d'avoir la maîtrise des flux de statisticiens et de créer la filière des « techniciens supérieurs de la statistique (TSS) » qui remplacent les ATS. La formation initiale dispensée à l'ENSAE concerne les ISE, les ITS et les TSS ; y sont également délivrés des certificats de technique de collecte de données, de management des opérations de collecte et de cartographie d'enquêtes. Ces certificats seront exigés dans un proche avenir pour le recrutement du personnel de terrain de l'ANSD. Par ailleurs, dans le but d'assurer un enseignement de qualité, l'ENSAE doit amener plus de rigueur dans le recrutement du personnel enseignant et l'évaluer annuellement, en tenant compte des avis des élèves.

Il convient de préciser que des formations en statistique sont délivrées au sein d'autres écoles et universités en Afrique et au Sénégal. Pour renforcer le partenariat avec les universités et écoles de formation, l'ENSAE doit établir des voies de collaboration, conformément à son décret de création et de fonctionnement.

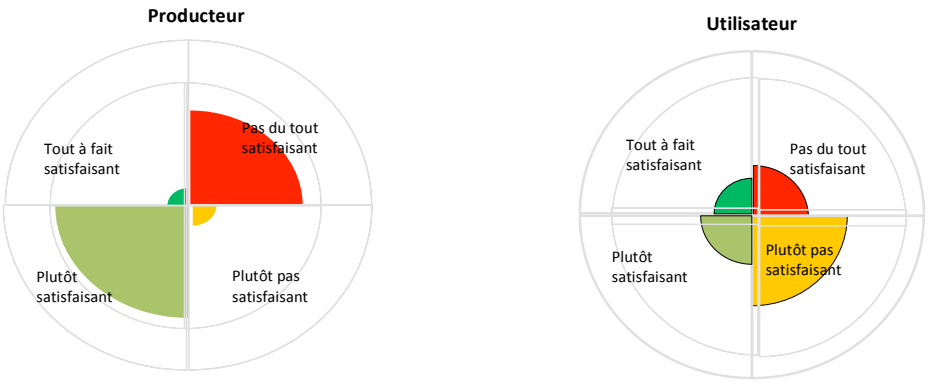
- Des conventions peuvent être signées et appliquées et portant sur des cours communs renforçant les capacités des universitaires dans les cours spécifiques du métier de statisticien, et offrant aux élèves statisticiens l'acquisition de connaissances dans d'autres spécialités.

Près de trois producteurs de données sur cinq interrogés, soulignent le nombre insuffisant de statisticiens formés par le système éducatif sénégalais ; les utilisateurs de données font le même constat (

Graphique 5).

- Le SSN pourrait tirer profit des universitaires et des élèves statisticiens, à travers des offres de stage pour faire face à l'insuffisance des ressources humaines dédiées à la production statistique aux niveaux sectoriel et local.

Graphique 5: Appréciation des producteurs et utilisateurs de données sur le nombre de statisticien formés par le système éducatif



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

3.4. Evaluation des capacités du SSN à suivre les ODD

L'évaluation des capacités de suivi des ODD a fait l'objet d'enquêtes et d'entretiens pour les besoins de la présente étude. Deux catégories d'acteurs ont été impliquées : les producteurs de

données (en général l'ANSD, ses bureaux régionaux et les sectoriels) et les utilisateurs de données (Recherche/Universités, Société Civile, secteur privé).

La plupart des producteurs de données enquêtés estiment que le SSN a la capacité de suivre les ODD. Cependant, le challenge est de doter les collectivités locales, au même titre que les services régionaux des ministères sectoriels, de statisticiens qualifiés, d'outils et d'équipements adaptés, et de méthodologies en harmonie avec le dispositif centralisé du SSN. En effet, il est nécessaire de décentraliser davantage les activités de suivi au niveau local. Pour un meilleur suivi des ODD, les SRSD devraient être renforcés afin de permettre la disponibilité, à temps, de données désagrégées au niveau local et leur remontée au niveau national. La collaboration entre les SRSD et les collectivités locales pourrait réduire le gap en matière de données désagrégées. Par exemple, ces collectivités produisent des données au niveau local lors de l'élaboration des Programmes de Développement Communal (PDC). Les secteurs concernés sont, entre autres, la démographie (nombre de quartiers, effectif et caractéristiques des ménages et du logement, etc.), la santé et action sociale (infrastructures sanitaires, aide et secours destinés aux groupes vulnérables, etc.), l'économie (nombre de projets pour les femmes/jeunes, caractéristiques des boutiques, des marchés, etc.), l'éducation (caractéristiques des infrastructures scolaires et des élèves, etc.), l'environnement, assainissement et cadre de vie, etc.

- Une première recommandation serait donc de doter les ministères sectoriels, leurs services régionaux et les collectivités locales, de statisticiens, de ressources matérielles et d'outils d'analyse et traitement. L'ANSD pourrait, à travers ses antennes régionales (SRSD), mettre en place un dispositif de collecte et un système de gestion intégrée et de diffusion des données régionales et locales.

Des gaps sont aussi notés quant à une démarche participative dans l'élaboration des outils d'enquête, l'harmonisation dans le choix des indicateurs, des méthodologies et outils de collecte ou le recensement des sources de données qui selon les structures de recherche et universités ne sont pas bien structurées.

Selon les utilisateurs de données, l'écart dans la production des données relèverait plus d'un problème d'harmonisation des outils de collecte ; ce qui a comme conséquence le manque de fiabilité. De même dans la conception des enquêtes, la collecte des données quantitatives se fait au détriment de celle des données qualitatives qui apportent, dans certaines situations, plus d'informations.

3.4.1. La collecte et le traitement des données

Durant la phase de collecte des données, la réticence des enquêtés due parfois à un manque de sensibilisation sur les objectifs de l'enquête, ainsi que la barrière de la langue, sont des éléments qui ont des impacts négatifs sur la qualité des données. A cela pourraient s'ajouter les lacunes constatées dans la formation des enquêteurs ainsi que leur manque d'engagement.

Comme le montre le

Tableau *1*, le défaut de collaboration des enquêtés constitue, après le problème des ressources, le principal obstacle dans la réalisation des enquêtes et ce dans presque tous les secteurs.

Tableau 1: Principaux obstacles rencontrés par les producteurs de données (%).

DOMAINES	Protocole administratif	Collaboration des enquêtés	Ressources	Autre
Agriculture	56	53,8	80,8	25,0
Démographie	41,2	41,2	94,1	29,4
Economie	54,5	54,5	81,8	19,0
Education	44,4	55,0	80,0	26,3
Emploi	45,0	52,4	81,0	30,0
Energie/Hydraulique	60,0	53,3	80,0	26,7
Environnement	52,9	57,9	78,9	25,0
Gouvernance	68,8	70,6	76,5	52,9
Santé	50,0	51,9	66,7	22,2

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

- Afin d'assurer la qualité des données dans la phase de collecte, il est nécessaire de prendre en compte les sensibilités des populations dans l'élaboration des questionnaires et des guides d'entretien mais également choisir les enquêteurs selon leur connaissance de la langue du milieu.
- Par ailleurs, l'allégement des outils de collecte (questionnaires et guides d'entretien) diminuerait la durée des interviews et assurerait la fiabilité des réponses des enquêtés.
- Durant la formation des enquêteurs, l'accent doit être mis sur l'objectif de l'enquête, l'importance d'avoir des données fiables pour la prise des décisions économiques et sociales et le comportement à avoir devant les enquêtés.
- Une meilleure implication des populations enquêtées depuis le début de projet pourrait sensibiliser les enquêtés sur l'importance de répondre aux questionnaires et diminuer leurs réticences.
- Il est suggéré que le SSN collabore avec les universités et crée une base de données des enquêteurs afin de diminuer les impairs constatés dans la collecte des données.

Dans la phase traitement et analyse des données, les ministères sectoriels ont identifié comme contraintes, l'absence de compétences dans les services et les délais très longs lors du traitement des données. A cela s'ajoute, selon les acteurs de la société civile, la faible capacité de traitement et d'analyse des données qualitatives.

- Cette difficulté peut être résolue en renforçant les capacités des services techniques déconcentrés notamment par l'affectation d'un statisticien dans chaque service pour le traitement et l'analyse des données.

- Concernant l'analyse approfondie des données, c'est-à-dire passer des analyses descriptives aux analyses thématiques, les universités et institutions de recherche pourraient être mises à contribution.

Dans la diffusion des données, les problèmes les plus souvent observés sont relatifs à l'absence de canaux de communication et de diffusion des données, à la faible disponibilité et actualisation des données. Le manque de restitution au niveau communautaire est également un élément fondamental qui crée les gaps dans la diffusion.

- Il est fortement recommandé la mise en place d'une plateforme régionale, voire départementale, qui :
  - centralise et diffuse les données traitées et analysées par les producteurs de statistiques ;
  - diffuse à temps les informations actualisées ;
  - met en place des canaux de diffusion diversifiés.

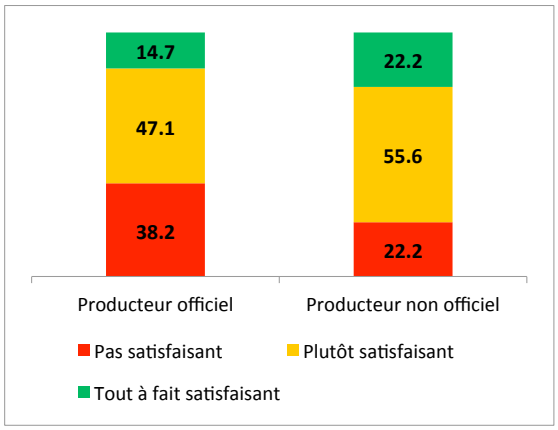
3.4.2. Les infrastructures et moyens de production

Les infrastructures portent essentiellement sur les équipements informatiques, tablettes pour les enquêtes, logiciels de traitement de données, antivirus, téléphone, réseau câblé et connecté au réseau internet. Les sectoriels, producteurs de données, estiment que les infrastructures mises à leur disposition ne sont pas adaptées aux nouveaux défis liés au suivi des ODD. Ces structures sont souvent confrontées à des problèmes de maintenance des ordinateurs et à l'absence de mise en réseau du service ne permettant pas une mise à jour régulière des données. L'utilisation optimale des logiciels est réduite à cause du niveau de technicité insuffisant du personnel en charge des statistiques, en nombre insuffisant, selon les acteurs représentant la société civile.

Les résultats de l'EECS montrent d'ailleurs que plus de 4 producteurs interrogés sur 5 ne sont pas satisfaits des capacités statistiques de leurs structures (

Graphique 6). De plus le niveau de renforcement des capacités est jugé insatisfaisant par plus de la moitié d'entre eux. Cela peut expliquer en partie le faible niveau de satisfaction noté sur les capacités statistiques.

Graphique 6: Appréciation de la capacité statistique des producteurs.



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

A cela on peut ajouter la vétusté des bâtiments abritant les services, et du mobilier de bureau, la vétusté du parc informatique, l'absence de logiciels de traitement de données dans certains services ou structures, l'absence de serveur qui assure la sauvegarde des données et de dispositifs de sécurité (antivirus, anti spam, pare-feu…) pour assurer la protection des données et le problème de connectivité dans certains services.

3.4.3. La capacité d'accès aux données

L'accès aux données dans les secteurs de **l'agriculture, l'environnement, l'hydraulique, l'énergie, l'emploi, la justice et la gouvernance** est encore très limité. Pour les utilisateurs des données de l'agriculture, le fait de ne pas avoir de données disponibles est une entrave à une meilleure connaissance du secteur. Selon ces derniers, les données sur l'horticulture dans la région de Thiès, par exemple, sont quasi inexistantes.

Des lenteurs sont notées dans la transmission des données de la DAPSA chargée de l'organisation de la collecte des données, aux Directions Régionales du Développement Rural.

- L'exécution des enquêtes prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDS 2014-2019 concernant plusieurs aspects (revenu des ménages agricoles, décrue, horticulture, superficies irriguées et irrigables…) faciliterait l'accès aux données agricoles. Aussi, la gestion centralisée des ressources humaines sous forme de projet pilote pour des secteurs comme l'Agriculture contribuerait-elle à régler les problèmes liés aux statistiques agricoles.

Il est par ailleurs souligné, par les universités et institutions de recherche, l'absence d'une plateforme de partage des données ainsi que le manque de cadre institutionnel y relatif. Ces lacunes constituent un frein à l'accès aux données relatives à l'agriculture.

Dans le domaine de la **démographie** et pour ce même groupe d'utilisateurs, le manque de désagrégation des données, la forte centralisation des résultats d'enquête et de recensement, le retard dans la disponibilité de l'information, freinent également l'accès aux données.

- On peut cependant noter, qu'avec les données du RGPHAE (2013), des projections ont permis d'avoir les données démographiques par localité (commune) jusqu'en 2025.

L'accès aux **données économiques** est entravé, selon les utilisateurs représentant la société civile, par l'insuffisance des données sur les entreprises (peur de la fiscalité et prépondérance du secteur informel). Pour les sectoriels le problème serait dû à l'indisponibilité des données au niveau local pour calculer certains agrégats tel que le PIB régional, les exportations et importations régionales. Le RGE, actuellement en cours, devrait rendre les données sur les entreprises plus actuelles et accessibles à tous les utilisateurs.

Les données sur **l'emploi** sont rarement disponibles du fait d'enquêtes peu régulières. Pour combler cette lacune, l'ANSD a élaboré un plan d'actions pluriannuel (2014-2017) en mettant en place un dispositif de mesure et de suivi de l'emploi au Sénégal. Ce dispositif est basé sur la production trimestrielle de données, en conformité avec les exigences de la NSDD. C'est dans ce contexte qu'une Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) a été lancée en 2015 pour servir de dispositif clé de connaissance sur l'emploi et le chômage.

- Les données de l'ENES devront aider à avoir plus d'informations sur l'état du marché du travail et son évolution. Ces données devront être davantage désagrégées pour avoir des politiques plus ciblées, particulièrement à l'endroit des jeunes et des femmes.

Dans le secteur de **l'Energie** et **l'hydraulique**, les données ne sont pas accessibles et désagrégées pour les utilisateurs. Rares sont les données sur l'hydraulique disponibles et à jour sur le site du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM).

Le manque de ressources humaines qualifiées pour la collecte des données, constituerait, selon les sectoriels producteurs de données, le principal problème de disponibilité et d'accès aux données sur **l'environnement**.

Les données sur la **gouvernance** sont également difficilement accessibles à cause du manque de communication entre les acteurs et de la sensibilité des données. Des lourdeurs administratives sont également notées dans leur transmission.

Les données sur la **démographie**, **l'éducation** et la **santé** sont généralement accessibles aux utilisateurs.

En résumé et pour la plupart des secteurs, on peut noter que l'absence de statisticiens dans la plupart des structures et l'insuffisance de l'équipement en matériel informatique et en logistique sont les principaux freins à la collecte, au traitement et à l'analyse des données.

Concernant le suivi des ODD, l'accès aux données est diversement apprécié. Pour les utilisateurs de données, la difficulté principale est relative à leur niveau d'accès alors que pour les producteurs de données comme les sectoriels, il s'agit plutôt d'un accès réduit parfois. Les universitaires et chercheurs estiment quant à eux que les problèmes ont pour nom la centralisation et le manque d'organisation.

Le Tableau 2 montre que d'un secteur à l'autre, les principaux problèmes d'accès aux données changent. Mais le défaut de collaboration et la durée des procédures constituent les obstacles les plus évoqués par les utilisateurs de données.

Tableau 2 : Principaux obstacles rencontrés par les utilisateurs pour accéder aux données (%)

	Longue procédure	Défaut de collaboration	Défaut de compétences statistiques	Manque d'outils d'analyse	Autre
Agriculture	40,8	65,3	26,5	36,7	16,3
Démographie	37,5	30,4	16,1	25,0	17,9
Economie	34,5	40,0	20,0	27,3	20,1
Education	36,7	46,9	24,5	32,7	18,4
Emploi	41,0	46,2	30,8	30,8	15,4
Energie/Hydraulique	47,2	50,0	30,6	33,3	19,4
Environnement	34,9	44,2	32,6	46,5	23,3
Gouvernance	35,1	54,1	32,4	43,2	18,9
Santé	34,8	41,3	21,8	37,0	26,5

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

- Pour les producteurs de données, leur niveau d'accès aux données pourrait être amélioré en créant des cellules de collecte, de partage et de suivi des données.

- Pour les chercheurs et universitaires, la décentralisation de la gestion des données avec la mise en place d'une plateforme numérique et la création d'un observatoire permettrait également de faciliter l'accès aux données.

3.4.4. La conformité des données produites aux besoins des utilisateurs

La plupart des acteurs enquêtés s'accordent sur le fait que les données produites ne répondent pas, en général, aux besoins des utilisateurs. Pour les sectoriels, les données produites par certains secteurs ne permettent pas de suivre les politiques publiques. Pour les chercheurs et universitaires, le problème se situerait plutôt au niveau de la fiabilité des données produites alors que les représentants de la société civile soulignent que les données ne sont pas conformes avec la réalité.

En général, les besoins des utilisateurs portent essentiellement sur des données désagrégées. Des efforts restent à faire par les producteurs pour permettre aux utilisateurs d'accéder aux informations demandées. Il est important de souligner que dans le cadre de la révolution des données, une attention particulière est mise sur le besoin d'assurer que les producteurs de statistiques officielles soient sensibles aux besoins des utilisateurs de données, et puissent ainsi y répondre (*IEAG, 2014 ; Gray et al., 2016*).

3.4.5. Les TIC dans la production et l'utilisation des données

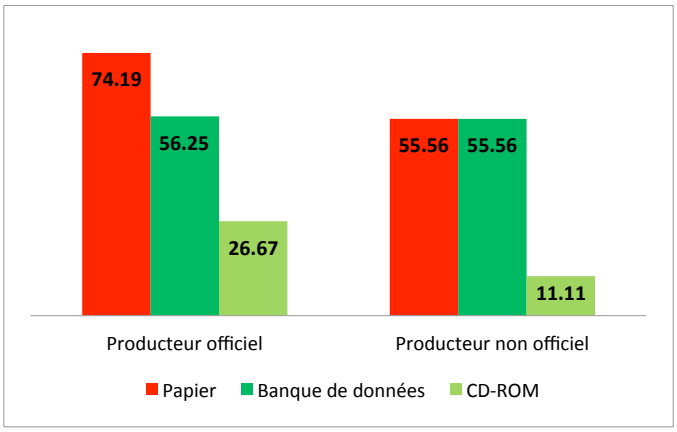
Les utilisateurs des structures sectorielles ainsi que les chercheurs et universitaires pensent respectivement, qu'une augmentation de leurs ressources humaines et un renforcement de leurs capacités dans le traitement des données, sont nécessaires pour une meilleure opérationnalisation.

- Pour les sectoriels et les acteurs de la société civile, un renforcement des capacités est nécessaire pour une utilisation optimale des TIC. Selon les universités et institutions de recherche, il est impératif d'utiliser les TIC dans le traitement, le stockage, la vulgarisation et le partage des données pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Du côté de la production, nombre de producteurs utilisent encore les méthodes traditionnelles de collecte de données (format papier). Plus du quart des producteurs officiels n'utilisent pas de moyens de stockage numériques pour archiver leurs données (

Graphique 7).

Graphique 7: Format de stockage des données produites



Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivi des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Néanmoins, la migration vers les TIC est amorcée ou est devenue une routine dans certains ministères sectoriels, comme la Santé et l'Education. En effet, la DPRE mène sa campagne de collecte des données scolaires avec une plateforme logée au niveau des Inspections d'Académie (IA). Un dispositif similaire existe au niveau de la Santé, avec le Système National d'Information Sanitaire (SNIS). Plusieurs sectoriels saluent cette initiative mais estiment que le processus doit être amélioré, en remédiant notamment à l'insuffisance de logiciels de traitement de données (SPSS, SPAD, STATA, EVIEW...) et d'experts en TIC.

Pour le suivi des ODD, la plupart des personnes enquêtées et interviewées soulignent les avantages certains des TIC dans la production des données, de la conception des dispositifs d'enquêtes à la diffusion des données : diminution des coûts d'enquête, réduction des frais d'impression des manuels et questionnaires, gain de temps dans l'administration des questionnaires (plus de problème de lisibilité ou de pages manquantes des questionnaires), fiabilité et sécurité des données (contrôles dans l'application ne permettant plus les remplissages arbitraires par les enquêteurs), rapidité du traitement des données, large diffusion des données à travers internet, etc.

- Il est proposé de collaborer avec l'ADIE afin de mettre à profit le dispositif de l'intranet gouvernemental et les *data centers,* pour opérationnaliser et sécuriser les dispositifs de remontée de données et de diffusion des résultats.

3.4.6. La capacité de collaboration ou d'échange avec les autres parties prenantes

Le degré de collaboration entre producteurs est jugé satisfaisant par les sectoriels mais devrait être renforcé. En effet, les données sont transmises à la structure qui a besoin d'inputs même s'il faut noter que cette transmission ne se fait pas toujours dans les délais souhaités par la structure demandeur, du fait de retards souvent accusés.

Pour les OSC, il n'y a pas de franche collaboration entre les producteurs de données. Une des raisons principales évoquées est que chaque structure veut garder la primauté de ses données.

La **collaboration entre les producteurs et les utilisateurs** est jugée faible. Dans les régions particulièrement, les utilisateurs peinent à accéder aux données. D'où la nécessité d'améliorer cette collaboration entre utilisateurs et producteurs.

Les sectoriels et les OSC jugent **la collaboration entre utilisateurs et producteurs** très faible. Selon eux, l'absence de culture statistique des populations influe sur la fiabilité des données et diminue donc la confiance dans l'utilisation des données.

- Il est suggéré d'améliorer les méthodes de diffusion et de partage des données statistiques. Pour cela, les universités et institutions de recherche préconisent de mettre en place des cadres fonctionnels dédiés à cet effet.

En ce qui concerne la **collaboration entre les utilisateurs**, l'ensemble des catégories d'acteurs interrogés ont reconnu qu'elle existait mais qu'elle demeurait faible pour les universités, institutions de recherche et OSC. Par contre, les sectoriels jugent cette collaboration satisfaisante.

3.4.7. Les obstacles ou contraintes rencontrés

Chez les producteurs de données

Les trois catégories d'acteurs ont identifié dans leurs analyses les obstacles qui limitent la production, la participation, les échanges et la collaboration entre acteurs sur les données pour la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Selon les ***sectoriels producteurs de données***, les obstacles se situent au niveau de la communication entre acteurs et la non disponibilité de l'information. Des lourdeurs sont également constatées dans la transmission des données relatives au circuit administratif relativement long auquel sont confrontées les demandes de données. Il faut souvent passer par le gouverneur de région pour accéder aux données d'une structure chargée de la production de statistiques. A cela s'ajoute le manque de dispositifs de collecte dans certaines structures.

Pour les ***acteurs de la société civile***, le cloisonnement entre Etat et OSC, ainsi que le manque de capitalisation par le gouvernement des données de ces OSC représentent les obstacles qui limitent la production des données et la collaboration entre acteurs.

Chez les utilisateurs de données

Pour les sectoriels, les obstacles ou contraintes majeures liés à l'utilisation des données pour la mise en œuvre et le suivi des ODD portent essentiellement sur :

- La non disponibilité et la faible accessibilité des données dans certains secteurs ;
- Le manque de collaboration et le faible partage des données statistiques ;
- Le manque d'un cadre harmonisé pour les données statistiques ;
- Le problème de fiabilité des données statistiques collectées ;
- Le niveau de renforcement des capacités sur l'utilisation des données pour limiter les biais.

Pour les ***universités et institutions de recherche***, les obstacles se résument à :

- L'indisponibilité des données ;
- La fiabilité et la diversité des sources ;
- L'absence de situation de référence ;
- L'absence d'harmonisation des méthodes de collecte de données ;
- L'inexistence d'une plateforme de partage ;
- L'inexistence de supports maitrisés par les utilisateurs ;
- La faiblesse des moyens humains, techniques et matériels des services de l'Etat ;
- Le manque de visibilité de la gouvernance au sommet de l'état ;
- L'absence de coordination.

Les principales contraintes identifiées par les acteurs de la société civile sont l'accessibilité et la fiabilité des données.

3.4.8. Recommandations relatives aux intervenants et interventions du SSN

Depuis 2004, il y a de la part des autorités en charge du SSN une volonté d'amélioration constante de sa composition et de son contenu. Cela concerne notamment les règles d'organisation et de

Encadré 10

Extrait du rapport d'activités 2012 du SSN

« Il importe de revoir le système statistique afin de le rendre capable à répondre à temps et de manière complète aux différentes sollicitations, pour notamment conduire des politiques économiques et sociales cohérentes et efficientes ».

fonctionnement des sous-comités sectoriels et groupes thématiques des programmes statistiques (Encadré 10)

Dans la SNDS 2014 – 2019, il est proposé d'améliorer la coordination du SSN sur plusieurs aspects :

1. l'opérationnalisation des textes législatifs et règlementaires déjà adoptés notamment par la prise des décrets et arrêtés subséquents ;
2. l'amélioration des missions de coordination et du fonctionnement du CNS ;
3. une meilleure opérationnalisation du CTPS ;
4. le renforcement de la CPCCI ; il est préconisé de l'ériger en direction et de la renforcer en ressources humaines pour une meilleure prise en charge de ses missions de coordination du SSN ;
5. le relèvement progressif du statut administratif et juridique des entités en charge des activités statistiques ;
6. le renforcement du suivi des relations avec les PTF.

Les enquêtes et concertations menées dans le cadre de la présente étude ont enregistré des propositions et recommandations similaires ou approfondissant celles préconisées dans les documents stratégiques du SSN. L'enquête de satisfaction récemment menée par l'ANSD auprès des usagers des statistiques officielles (ANSD, 2015) aboutit également à des résultats similaires.

Encadré 11

Note sur le CTPS

Extraits de la SNDS 2014-2019 relatifs au fonctionnement du CTPS

« Le fonctionnement du CTPS pourrait être amélioré à travers :

(1) la réorganisation des sous-comités (en réduisant leur nombre de 28 à 20 par exemple)

(2) l'organisation (avec une formalisation par un texte approprié) des sous-comités en désignant notamment une structure leader pour chaque sous-comité,

(3) le renforcement de l'accompagnement (ou le partenariat) des sous-comités par l'ANSD, au plan technique comme financier,

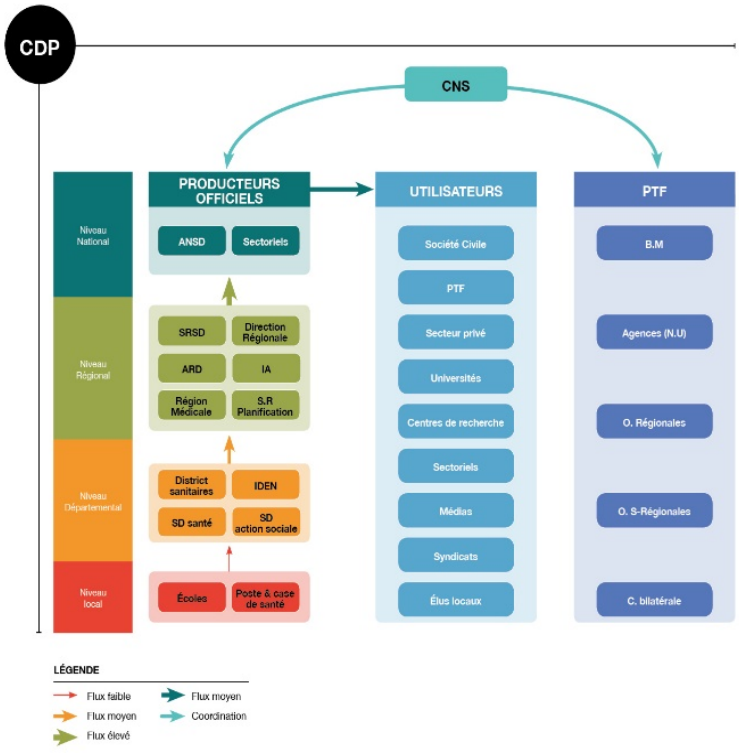
(4) l'adoption par les instances supérieures de la configuration de la cartographie cible de manière à guider les réformes institutionnelles du SSN

(5) la désignation de points focaux des sous-comités au sein des directions techniques de l'ANSD ;

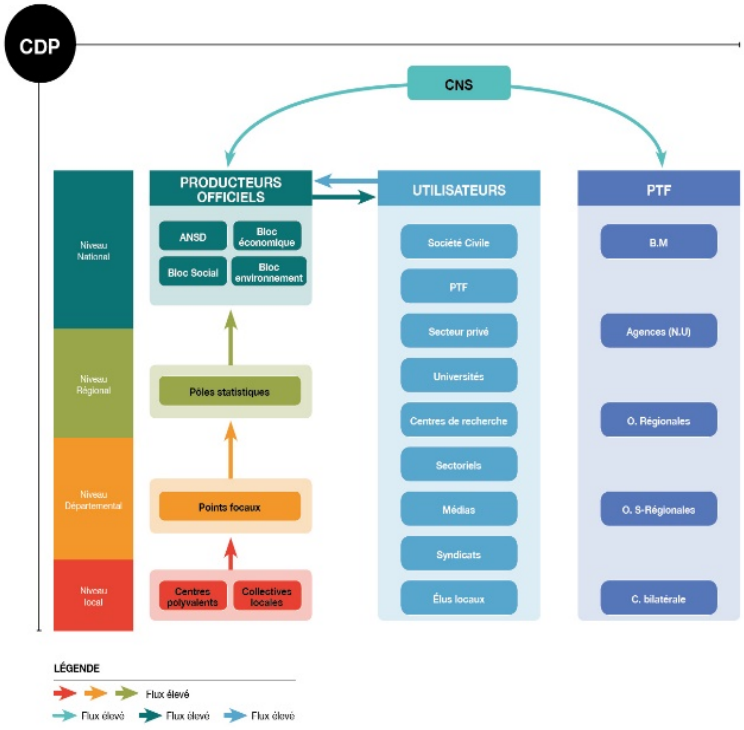
(6) l'adoption d'une approche différenciée dans le traitement des sous-comités (on pourrait opérer une distinction entre structures ayant des activités statistiques et structures ayant des activités uniquement administratives) »

3.5. Modèle national d'écosystème des données

Modèle actuel



Modèle proposé pour le suivi des ODD



L'évaluation des capacités de suivi des ODD au Sénégal montre la nécessité de proposer un modèle national d'écosystème de données pour le suivi des ODD qui est différent du modèle actuel à plusieurs niveaux. Les propositions suivantes sont faites :

- Au niveau local, les collectivités locales ainsi que les centres polyvalents devraient être parties prenantes de l'écosystème de données compte tenu du rôle qu'ils pourraient jouer dans la production de données désagrégées et du contexte de décentralisation ;
- Au niveau départemental, des points focaux pourraient être choisis dans les structures qui existent déjà et à qui l'on définirait des tâches précises pour assurer la remontée des données vers le niveau régional ;
- Au niveau régional, des pôles statistiques pourraient être créés pour accompagner les pôles économiques/ pôles territoires dans la production de statistiques ;

- Au niveau national, l'ANSD devrait continuer à coordonner la production de statistiques. Par ailleurs, au niveau des sectoriels, pour faire face aux instabilités institutionnelles (remaniement ministériel et changement de gouvernement), il est proposé de coordonner la production de statistique en regroupant les secteurs en trois blocs : social, économique, et environnemental ;
- Une collaboration plus importante devrait se faire entre producteurs et utilisateurs de données, ces derniers devant être impliqués depuis la conception et pouvant aussi donner leur feedback sur les données produites conformément à leurs besoins ;
- Un partenariat devrait être développé entre les producteurs de données du SSN et les autres producteurs de données pour combler les gaps dans la disponibilité des données dans certains secteurs et aussi des données désagrégées ;
- Les flux de remontée des données devraient être importants à tous les niveaux : local, départemental, régional et national ;
- La CDP, à l'état actuel, se positionne dans l'écosystème seulement entre les producteurs et les utilisateurs. Elle devrait se situer à un niveau plus haut dans l'écosystème proposé afin de jouer pleinement son rôle et sa mission comme évoqué dans le document.

Section 4 : Recommandations

4.1. Recommandations par les parties prenantes

Les parties prenantes impliquées dans l'évaluation des capacités de suivi des ODD au Sénégal recommandent de :

- mettre en place ou consolider la politique nationale de renforcement des ressources humaines notamment par le recrutement de personnel supplémentaire ;
- rationnaliser les dépenses actuelles pour inciter davantage les PTF à appuyer, de façon harmonisée, la mise en œuvre et le suivi effectif des ODD.
- doter les structures principales de production statistique, de statisticiens qualifiés, sous la coordination de l'ANSD, pour faciliter leur mise en réseau et la remontée régulière de l'information statistique ;
- vulgariser davantage le cadre légal et réglementaire du SSN en vue de faire connaitre les principes qui régissent les métiers de la statistique ainsi que les dispositions relatives à la collecte, la production et la diffusion de données statistiques ;
- faire assurer de manière opérationnelle la coordination du CNS par le Directeur Général de l'ANSD qui aurait le pouvoir de convoquer les réunions ; ce qui n'empêche pas de faire présider la diffusion du rapport de ce conseil par le premier ministre ;
- renforcer les infrastructures et les équipements destinés à la collecte, la production et la diffusion des données statistiques ;
- vulgariser davantage les portails d'accès aux statistiques auprès des utilisateurs de données ; une condition préalable est de mettre à niveau ces derniers pour qu'ils puissent comprendre et utiliser adéquatement les informations statistiques mises à leur disposition ;
- harmoniser les dispositifs relatifs à la production statistique, surtout au niveau des sectoriels afin de les mettre au même niveau ;
- mettre en place une ligne budgétaire dédiée à la production statistique pour chaque ministère sectoriel, où des services statistiques seront désignés pour assurer cette production ;
- impliquer le secteur privé (à l'exemple des cabinets et centres de recherche) dans la production de données, sous le contrôle de l'ANSD qui est le principal coordonnateur du SSN ;

- encourager la collaboration entre l'ANSD et la CDP, dont le focus porte sur la sécurité des données à caractère personnel, étant donné l'importance qui est de plus en plus accordée aux données désagrégées pour mieux cibler les personnes vulnérables ;
- développer la culture statistique auprès de différentes parties prenantes ; une attention particulière doit être accordée aux décideurs pour les sensibiliser sur l'importance des statistiques dans la planification aux niveaux national, régional et local. Cette prise de conscience des décideurs sur l'importance des statistiques pourrait faciliter la mobilisation des ressources domestiques pour une production de données pérennisée à travers un partenariat public-privé.

4.2. Quick Wins

- La « Révolution des données statistiques » préconisée par le Groupe d'Experts sur les statistiques ne pourra être réalisée que si elle est précédée d'une révolution des ''mentalités'' chez les acteurs du SSN, particulièrement les producteurs officiels de données, quant au respect des dispositions réglementaires organisant le secteur.
- Dans la perspective du suivi des ODD, il urge de renforcer, d'abord et avant tout les capacités des membres de l'ANSD et des autres producteurs de données, officiels comme non officiels, sur l'Agenda de développement post 2015, pour les amener à en comprendre les enjeux au plan national.
- Mettre à profit l'Acte III de la décentralisation pour identifier et designer des points focaux opérationnels dans les collectivités locales (Conseils départementaux, centres polyvalents, ARD, etc.) et les mettre en réseau en vue de la collecte et de la remontée rapide des données à partir de la base.
- Elaborer et proposer un canevas de collecte et de production de données statistiques additionnelles et désagrégées pour renseigner les indicateurs des ODD prioritaires pour le Sénégal et former les acteurs à son utilisation. L'activité peut prendre la forme d'une concession de service entre l'ANSD et les producteurs non officiels (Société civile, secteur privé, Université, etc.) afin de garantir l'assurance qualité des données produites.
- Organiser des ateliers (régionaux, national) de partage et d'appropriation sur la « Révolution des données » dans la perspective du suivi des ODD. Ces ateliers devront

être pilotés par l'ANSD avec le soutien financier du SNUnies, à travers le PNUD, et l'appui technique du GPSDD.

4.3. Perspectives d'intégration des données dans la planification à moyen et long terme

- Compte tenu du rôle important des données dans le suivi et l'évaluation des ODD, une stratégie d'intégration et de suivi-évaluation des indicateurs de développement durable doit être élaborée dans le Cadre du suivi national des ODD ;
- Des synergies doivent également être établies entre les axes prioritaires du PSE et les ODD ;
- Les OMD présentaient l'inconvénient d'être très compartimentés, c'est-à-dire qu'ils ne reflétaient pas les enjeux liés aux huit objectifs pris individuellement ; alors que, dans la réalité, ces objectifs sont interconnectés. Par exemple, la santé est une précondition pour l'éducation et la santé dépend de la réduction de la pauvreté aussi bien que d'un environnement sain ; l'accès à l'eau, à l'énergie et à la nourriture sont aussi reliés. Le pays doit saisir l'opportunité qu'offre la configuration des ODD pour créer les synergies nécessaires entre les secteurs de l'environnement (ODD13, 14, et 15), celui de la santé (ODD3) et celui de l'éducation (ODD4).
- Les pays africains partagent des nomenclatures communes en matière de données. L'adoption des 17 ODD, de leurs indicateurs et cibles et leur prise en compte dans les processus nationaux de planification, rend nécessaire l'harmonisation entre les ODD et les nomenclatures existantes. L'alignement entre le PSE, les ODD et l'Agenda 2063 de l'UA est nécessaire dans un tel contexte ;

4.4. Opportunités de partenariat

- A la différence des OMD, les ODD sont assortis d'un objectif de moyens. Cet objectif de moyens a donné lieu à la définition d'un Plan d'Action, adopté en juillet 2015 à Addis Abéba, visant la mobilisation de ressources financières pour financer ces ODD, dans le cadre d'un partenariat mondial. Le partenariat mondial est important pour l'atteinte des ODD, mais un partenariat multi-acteurs au plan national l'est tout autant. Il s'agit par conséquent d'amener les acteurs nationaux, étatiques comme non

étatiques, à s'engager à « finir le travail déjà commencé sur les OMD » dans le cadre d'un partenariat national.

- Différents types de partenariats pourraient être développés entre l'Etat et le secteur privé, l'ANSD et les ONG, l'ANSD et les universités/ centres de recherche, etc. dans le but d'assurer un suivi efficace des ODD.

Références

ANSD. 2014. *Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2014-2019*. Dakar : République du Sénégal.

_____. 2015. *Rapport de l'enquête de satisfaction auprès des usagers des statistiques officielles*. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, République du Sénégal, Octobre 2015

_____. 2007. *Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (2007). Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal- SDS 2008-2013*. Rapport Principal, Juin 2007 89 p.

Galibaka, G. and T. Kangoye. 2014. *Améliorer la compétitivité en Afrique par le développement des Infrastructures- Rapport Pays : Sénégal.* Working Paper n° 207, Banque africaine de développement, Tunis.

Boussichas, N. et Nossek, V. 2015. *État des lieux statistique des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les PMA et les autres pays vulnérables*. FERDI, Workin Paper 114 Development Policies, Octobre 2014, Mise à jour en Novembre 2015. http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/publication/fichiers/ferdi-p114-boussichas_et_nossek_-fr_web.pdf

Géoflash. 2014. "*Open Data for Africa: Vers un changement révolutionnaire de la collecte, de l'analyse et du partage d'informations sur l'Afrique*." In *Bulletin mensuel du plan national géomatique du Sénégal*, n°15. http://www.geosenegal.gouv.sn/IMG/pdf/geoflash-no15-janvier2014.pdf.

Gray, J., Lämmerhirt, D. and Bounegru, L. 2016. *Changing what counts: How can citizen-generated and civil society data be used as an advocacy tool to change official data collection?* Johannesburg, South Africa: CIVICUS. http://civicus.org/thedatashift/wp-content/uploads/2016/03/changing-what-counts-2.pdf

Hassani, K.S., Dembélé, F. Y., Fofana, C., Demarquez, S., Tremblay, D. 2015. *Rapport des ateliers de concertations régionales sur les Objectifs de Développement Durable spécifiques*

Unknown
域代码已更改

pour le Sénégal. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, République du Sénégal, 53 p.

IEAG (Independent Expert Advisory Group on a Data Revolution for Sustainable Development). 2014. *A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development*. New York : IEAG Secretariat.

ONU, 2015. *Objectifs du Millénaire pour le Développement : Rapport 2015*. ONU, New York, 75 p. http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf

PARIS 21, 2011. Country Report on Support to Statistics- Senegal CRESS. http://www.paris21.org/sites/default/files/Senegal-CRESS-Feb2011_0.pdf

République du Sénégal. 2014. Plan Sénégal Emergent -PSE. 184 p. www.gouv.sn/IMG/pdf/PSE.pdf

Sakho-Jimbira, M.S., Hathie, I., Wade, I., Niang, A. and Niang M. 2015. *Measuring Sustainable Development for Post-2015 in Senegal. Post-2015 Data Test Country Level Experiences. Senegal Report*, Decembre 2015, 114 p. http://www.post2015datatest.com/wp-content/uploads/2015/12/Final-Version-Senegal-Report-Data-Test.pdf

Sakho-Jimbira, M.S. 2015. *Data – Key to successful SDG implementation and monitoring in Senegal*. Blog publié en Décembre 2015. http://www.post2015datatest.com/publication/article-data-key-to-successful-sdg-implementation-and-monitoring-in-senegal/

http://southernvoice.org/

http://www.post2015datatest.com/

http://anads.ansd.sn/index.php/catalog

http://www.data4sdgs.org/

http://aps.sn/actualites/economie/agriculture/article/thies-20-jeunes-entrepreneurs-agricoles-en-formation-sur-tic-yeesel-agri-hub

Unknown
域代码已更改

Unknown
域代码已更改

Unknown
域代码已更改

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats de l'enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD (EECS) au Sénégal

Tableau 3 : Niveau de connaissance du cadre règlementaire et de l'existence d'un organe de régulation sur la production des données (%).

	Producteur officiel	Producteur non officiel
Existence d'un cadre règlementaire officiel sur la production des données	82,4	33,3
Existence d'un organe public de régulation de la production statistique	55,9	33,3

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 4: Existence d'un statisticien ou d'un analyste de données selon la catégorie de producteurs *(%)*.

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Oui	76,5	33,3
Non	23,5	66,7

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 5 : Appréciation des producteurs sur le niveau de renforcement des capacités du personnel en statistique (%).

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Pas satisfaisant	54,5	66,7
Plutôt satisfaisant	39,4	11,1
Tout à fait satisfaisant	6,1	22,2

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 6: Appréciation du niveau de renforcement des capacités du personnel sur l'utilisation des TIC (%).

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Pas satisfaisant	72,7	77,8
Plutôt satisfaisant	21,2	11,1
Tout à fait satisfaisant	6,1	11,1

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 7 : Disposition de matériel informatique (%)

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Accès à un ordinateur de grande capacité	45,5	44,4
Disposition d'un centre de traitement de données	63,6	11,1

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 8 : Appréciation des producteurs et utilisateurs de données sur le nombre de statisticien formés par le système éducatif (%).

Modalités	Producteur	Utilisateur
Pas satisfaisant	78,0	63,9
Plutôt satisfaisant	14,0	22,2
Tout à fait satisfaisant	8,0	13,9

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 9 : Format de stockage des données produites *(%)*

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Papier	74,2	55,6
Banque de données	56,3	55,6
CD-ROM	26,7	11,1

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 10 : Différentes sources de financements des activités statistiques *(%)*

Sources	Producteur officiel	Producteur non officiel
Budget propre	85,3	44,4
Bailleurs de fonds	64,7	88,9
Dons	56,3	55,6
Autre	21,9	33,3

Source : Enquête Evaluation des Capacités de Suivis des ODD au Sénégal, IPAR, 2016.

Tableau 11 : Appréciation de la capacité statistique des producteurs de données (%)

Modalités	Producteur officiel	Producteur non officiel
Pas satisfaisant	38,2	22,2
Plutôt satisfaisant	47,1	55,6
Tout à fait satisfaisant	14,7	22,2

Annexe 2 : Guides d'entretien et questionnaires pour les producteurs et utilisateurs de données

EVALUATION DES CAPACITES DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SENEGAL

Guide Producteurs de données

1. ODD prioritaires pour le Sénégal

Parmi les 17 ODD, quels sont les cinq (5) prioritaires pour le Sénégal ?

2. Capacité de production des données

Que pensez-vous des capacités du Système Statistique National à suivre les ODD (ressources humaines, ressources matérielles, dispositif de collecte/traitement de données, etc.) ?

3. Les gaps en matière de productions de données

Quels sont les gaps (limites, obstacles, contraintes, lacunes, etc.) en termes de productions de données ?

Etapes du processus	Conception	Collecte	Analyse & Traitement	Diffusion
Listez les gaps				

Comment pourrait-on combler ces gaps ?

Etapes du processus	Conception	Collecte	Analyse & Traitement	Diffusion
Pistes de solution				

4. Cadre législatif et réglementaire

Quels sont les avantages et inconvénients des cadres législatif et réglementaire existant sur le suivi, la transparence et la redevabilité ?

5. Capacité d'utilisation des TIC dans la production des données

Que pensez-vous du niveau d'utilisation des TIC dans la production des données ?

Quelles sont les opportunités offertes par les innovations et nouvelles technologies pour combler les gaps en matière de données pour un suivi efficace des ODD ?

Etapes du processus	Conception	Collecte	Analyse & Traitement	Diffusion
Opportunités				

6. Infrastructures et production

Quel diagnostic faites-vous sur les infrastructures (bâtiments, équipements, etc.) mises à votre disposition pour la production des données/statistiques ?

7. Capacité de collaboration ou d'échange avec les autres parties prenantes

Que pensez-vous du degré de collaboration ou d'échange entre producteurs de données ? (Argumenter)

Que pensez-vous du degré de collaboration ou d'échange entre producteurs & utilisateurs de données ? (Argumenter)

8. Obstacles ou contraintes rencontrés

Quels sont les obstacles qui limitent la production, la participation, les échanges et la collaboration entre les acteurs sus cités pour la mise en œuvre et le suivi des ODD ?

9. Recommandations

Pour un meilleur suivi des ODD au Sénégal, que recommanderiez-vous pour l'amélioration du Système Statistique National ?

EVALUATION DES CAPACITES DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SENEGAL

Guide Utilisateurs de données

1. ODD prioritaires pour le Sénégal

Parmi les 17 ODD, quels sont les cinq (5) prioritaires pour le Sénégal ?

2. Capacité d'accès aux données

Quels sont les problèmes liés à l'accès aux données/statistiques au Sénégal dans les secteurs suivants ?

Secteurs	Problèmes d'accès
Agriculture	- ….
Démographie	
Economie	
Education	
Emploi	
Energie/Hydraulique	
Environnement	
Gouvernance	
Artisanat	
Justice	
Santé	

Pensez-vous que votre niveau d'accès actuel aux données/statistiques vous permettra de suivre et d'évaluer les ODD ? (*argumenter*)

Comment pourrait-on améliorer votre niveau d'accès aux données/statistiques ?

3. Conformité des données produites avec vos besoins

Pensez-vous que les données produites répondent à vos besoins ? (*Argumenter*)

4. Utilisation des données

Pensez-vous que les données/statistiques produites sont facilement utilisables ?

L'utilisation des TIC pourrait-elle vous permettre d'améliorer vos capacités d'utilisation des données/statistiques (y compris pour le suivi des ODD) ? (*Argumenter*)

5. Capacité de collaboration ou d'échange avec les autres parties prenantes (Producteurs & utilisateurs)

Que pensez-vous du degré de collaboration ou d'échange entre utilisateurs de données ?

Que pensez-vous du degré de collaboration ou d'échange entre utilisateurs & producteurs de données ?

6. Obstacles ou contraintes rencontrés

Quels sont les obstacles ou contraintes majeures liés à l'utilisation des données pour la mise en œuvre et le suivi des ODD ?

7. Recommandations

Que recommandez-vous pour faciliter la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des données en vue de satisfaire les besoins de suivi des ODD au Sénégal ?

Recommandations		
DISPONIBILITE	ACCESSIBILITE	UTILISATION
- - - - …..		

EVALUATION DES CAPACITES DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SENEGAL

QUESTIONNAIRE : PRODUCTEURS DE DONNEES

N° Questionnaire : |___|___|

Date d'enquête : |___|___||___|___||___|___|___|___|

SECTION I : IDENTIFICATION

IDENTIFIANTS	DENOMINATION
I.1. Région	----------
I.2. Structure	----------
I.3. Adresse de la structure	----------
I.4. Téléphone principale de la structure	|___|___|___|___|___|___|___|___|___|
I.5. Téléphone secondaire	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.6. Fax	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.7. Site web de la structure	----------
I.8. Nom et Prénom du (de la) répondant(e)	----------
I.9. Département/Division	----------
I.10. Fonction du répondant	----------
I.11. Téléphone du (de la) répondant(e)	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.12. Téléphone secondaire	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.13. Email du (de la) répondant(e)	----------

SECTION II : ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL SUR LES DONNEES

INDICATEURS	CODE	MODALITE DES REPONSES
II.1. Dans quelle catégorie classez-vous votre structure ?	|___|	1-Producteur officiel 2- Producteur non officiel 3-Diffuseur de données 4-Bailleurs 5-Autre
II.2 Au sein de votre structure, comment sont financées les activités liées aux données ? *(Plusieurs réponses possibles)*	|___|+|___|+|___|+|___|	A= Budget Propre ; B= Bailleurs de fonds ; C=Projet ; D=Dons ; E=Autre.

II.3. En général, Quel (s) type(s) de données votre structure produit-elle ? Et à quelle(s) fin(s) ?

		Principales données produites	**Si Oui, à quelle (s) fin (s) ?** (1= Oui ; 2=Non)			
DOMAINES	**PRODUCTION** (1= Oui ; 2=Non)	1-Enquête ménage 2-Enquête Entreprise 3-Données administratives	**Décision**	**Planification**	**Suivi-Evaluation**	**Autre**
Agriculture	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Démographie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Economie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Education	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Emploi	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Energie/Hydraulique	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Environnement	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Gouvernance	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Santé	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|

II.4. Pour chaque domaine de production, quels sont les obstacles que vous rencontrez ? (1=Oui ; 2=Non)

	Principaux obstacles			
DOMAINES	**Protocole administratif**	**Collaboration des enquêtés**	**Ressources (financier, matériel, humaine)**	**Autre**
Agriculture	|___|	|___|	|___|	|___|
Démographie	|___|	|___|	|___|	|___|
Economie	|___|	|___|	|___|	|___|
Education	|___|	|___|	|___|	|___|
Emploi	|___|	|___|	|___|	|___|
Energie/Hydraulique	|___|	|___|	|___|	|___|
Environnement	|___|	|___|	|___|	|___|
Gouvernance	|___|	|___|	|___|	|___|
Santé	|___|	|___|	|___|	|___|

II.5. Quelle sont les principales sources des données (données brutes y comprises) utilisées par votre structure ? *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Producteur officiel ☐ 2. Organismes Internationaux ☐ 3. ONG ☐ 4. Centre de recherche et université ☐ 5. Centre de recherche et université ☐ 6. Secteur Privé ☐

II.6. Existe-il un cadre d'échanges avec ces structures dans la production des données/statistiques ? *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Producteur officiel ☐ 2. Organismes Internationaux ☐ 3. ONG ☐ 4. Centre de recherche et université ☐ 5.Secteur Privé ☐ 6. Non ☐

II.7. Si oui, comment pourrait-on renforcer ce cadre ?

_____

_____

II.8. Si non, pourquoi ce cadre n'existe pas ?

_____

_____

II.9. Comment trouvez-vous la qualité des données provenant des sources externes qu'utilise votre structure ?

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

SECTION III : LEADERSHIP

INDICATEURS	**CODE** (1= Oui; 2=Non)
III.1. Est-ce que votre structure promeut l'utilisation des données dans le domaine du développement ?	|___|
III.2. Est-ce que votre structure peut s'identifier comme champion dans la révolution des données ?	|___|
III.3. Au sein de votre structure, existe-il un bureau ou un département spécialisé dans la production de données sur le développement ?	|___|
III.4. Est-ce votre dispose fournit des autorisations pour une utilisation de ses données ?	|___|
III.5. Si oui, Est-ce que c'est payant ?	|___|

III.6 Dans quelle mesure les responsables de votre structure demandent et utilisent des outils de visualisation des données tels que les cartes et les tableaux de bord dans leur prise de décision ?

(Cochez la bonne réponse) 1. Faible ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Grande ☐

III.7. Quel est le niveau d'appui des politiques publiques sur les initiatives d'amélioration de la qualité des données telle que la transparence, l'accessibilité, ... à travers le spectre politique ?

(Cochez la bonne réponse)

1. Très faible ☐ 2. Faible ☐ 3. Acceptable ☐ 4. Bon ☐ 5. Très bon ☐

SECTION IV : CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE EN MATIERE DE DONNEES

INDICATEURS	CODE (1= Oui; 2=Non)
IV.1. Est-ce que votre structure dispose d'un visa ou d'une autorisation lui permettant de produire et/ou publier des statistiques ?	|___|
IV.2. Existe-il un cadre règlementaire officiel sur la production des données/statistiques ?	|___|
IV.3. Etes-vous tenu de vous conformer à ce cadre ?	|___|
IV.4. Existe-t-il au sein de votre organisation un cadre d'assurance qualité sur la production des données/statistiques ?	|___|
IV.5. Il y a-t-il des politiques pour s'assurer que les données produites par votre structure sont accessibles par la plus large audience possible ?	|___|
IV.6. Est-ce que les méthodologies et les conditions sous lesquels les données collectées et disséminées par votre structure sont disponibles pour le public ?	|___|
IV.7. Est-ce que les populations et les communautés sont impliquées/sensibilisées dans la collecte des données ?	|___|

IV.8. Par quels moyens peut-on accéder aux données produites par votre structure ?
(Plusieurs réponses possibles)

1. Site web ☐ 2. Sur demande ☐ 3. Portail de données ☐ 4. Autre ☐

IV.9. L'accès est-il gratuit ? 1. Oui ☐ 2. Non ☐

IV.10. A quel niveau les données produites par votre organisation sont standardisées, numérisées et mises dans un format réutilisable ?

1-Faible☐ 2-Moyen ☐ 3-élevé☐

IV.11. Quelle est la fréquence des demandes d'informations qui sont adressées à votre structure ?
(Cochez la bonne réponse) 1-Faible☐ 2-moyenne ☐3-élevée☐ 4.NSP ☐

IV.12. Sous quel(s) format(s) sont stockées les données produites par votre structure ?
(Plusieurs réponses possibles) 1. Papier ☐ 2. Banque de données ☐ 3. CD-ROM ☐ 4. Autre ☐

SECTION V : CAPACITES INSTITUTIONNELLES

INDICATEURS	CODE (1= Oui; 2=Non)
V.1. Est-ce que votre structure dispose d'un statisticien ou d'un agent permanent chargé de la gestion des données ?	|___|
V.2. Est-ce que le gouvernement dispose d'un organe de coordination qui veille sur le respect des normes et standards statistiques, les échanges de données et les problèmes liés aux infrastructures TIC ?	|___|
V.3. Existe-t-il une communauté d'analyste de données, des experts en TIC et de statisticiens avec laquelle votre structure coopère et encourage dans l'innovation sur l'utilisation des données ?	|___|

V.4. Dans quelle mesure votre organisation (ou gouvernement) évalue-t-elle le niveau de compétence de son personnel chargé de produire des statistiques sur l'utilisation des TIC ?

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

V.5. Comment appréciez-vous la capacité statistique de votre structure ?

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

V.6. Dans quelle mesure les responsables de votre structure reçoivent des formations sur les TICS, la production et l'utilisation des données/statistique ? (Cochez la bonne réponse)

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

V.7. Comment appréciez-vous le nombre de statisticiens, d'analystes de données et d'experts en TIC que forme le système éducatif ? (Cochez la bonne réponse)

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

SECTIONS VI : INFRASTRUCTURES

INDICATEURS	**CODE** (1= Oui; 2=Non)
VI.1. Est-ce que votre structure dispose d'un portail de données ?	|___|
VI.2 Si oui, est ce que votre structure maintient et met à jour régulièrement les données en ligne ?	|___|
VI.3 Est-ce que votre structure a accès à un ordinateur de grande capacité et d'une bonne connexion pour le traitement et la gestion de grande masse de données ?	|___|
VI.4 Est-ce que votre structure dispose d'un Centre de Traitement de Données (bureau de traitement de données ou pôle de traitement de données) **?**	|___|
VI.5 Est-ce que votre structure a accès et utilise des outils d'analyse et de visualisation des données ?	|___|

EVALUATION DES CAPACITES DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU SENEGAL

QUESTIONNAIRE : UTILISATEURS DE STATISTIQUES

N° Questionnaire : |___|___|

Date d'enquête : |___|___||___|___||___|___|___|___|

SECTION I : IDENTIFICATION

IDENTIFIANTS	DENOMINATION
I.1. Région	----------
I.2. Structure	----------
I.3. Adresse de la structure	----------
I.4. Téléphone principale de la structure	|___|___|___|___|___|___|___|___|___|
I.5. Téléphone secondaire	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.6. Fax	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.7. Site web de la structure	----------
I.8. Nom et Prénom du (de la) répondant(e)	----------
I.9. Département/Division	----------
I.10. Fonction du répondant	----------
I.11. Téléphone du (de la) répondant(e)	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.12. Téléphone secondaire	|___|___|___|___|___|___|___|___|___
I.13. Email du (de la) répondant(e)	----------

SECTION II : ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL SUR LES DONNEES

II.1. En général, Quel (s) type(s) de données votre structure utilise-t-elle ? Et à quelle(s) fin(s) ?

		Principale source de données utilisées	**Si Oui, à quelle (s) fin (s) ?** (1= Oui ; 2=Non)			
DOMAINES	**UTILISATION** (1= Oui ; 2=Non)	1-Enquête ménage 2-Enquête Entreprise 3-Sources administratives	**Décision**	**Planification**	**Suivi-Evaluation**	**Autre**
Agriculture	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Démographie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Economie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Education	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Emploi	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Energie/Hydraulique	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Environnement	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Gouvernance	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Santé	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|

II.2. Pour les principaux secteurs suivants, quels sont les obstacles que vous rencontrez ? (1= Oui ; 2=Non)

	Les principaux obstacles par secteur				
DOMAINES	**Longues procédures**	**Défaut de collaboration entre structures**	**Défaut Compétences statistiques**	**Manque d'outils d'analyse**	**Autre**
Agriculture	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Démographie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Economie	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Education	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Emploi	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Energie/Hydraulique	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Environnement	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Gouvernance	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|
Santé	|___|	|___|	|___|	|___|	|___|

II.3. Quelle sont les principales sources des données (données brutes y comprises) utilisées par votre structure ?

1. Producteur officiel ☐ 2. Organismes Internationaux ☐ 3. ONG ☐ 4. Centre de recherche et université ☐ 5. Centre de recherche et université ☐ 6. Secteur Privé ☐

II.4. Existe-il un cadre d'échanges avec ces structures dans l'utilisation des données/statistiques ? *(Plusieurs réponses possibles)*

1. Producteur officiel ☐ 2. Organismes Internationaux ☐ 3. ONG ☐ 4. Centre de recherche et université ☐ 5.Secteur Privé ☐ 6. Non ☐

II.5. Si oui, comment pourrait-on renforcer ce cadre ?

_____

_____

II.6. Si non, pourquoi ce cadre n'existe pas ?

_____

_____

II.7. Comment trouvez-vous la qualité des données provenant de chaque source utilisée ?

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

	Niveau de satisfaction de la qualité des données (*cochez la bonne réponse*)			
DOMAINES	**Pas** du tout satisfaisant	Plutôt pas satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Tout à fait satisfaisant
Producteur officiel	☐	☐	☐	☐
Organismes Internationaux	☐	☐	☐	☐
ONG	☐	☐	☐	☐
Centre de recherche et université	☐	☐	☐	☐
Secteur Privé	☐	☐	☐	☐

II.8. De manière empirique, comment qualifierez-vous la qualité des données provenant de sources externes que votre structure utilise ? (Cochez la bonne réponse)

1. Pas du tout bonne ☐ 2. Acceptable ☐ 3. Bonne ☐ 4. Très bonne ☐

II.9. Est-ce que votre structure a accès aux informations sur les conditions dans lesquelles les données que vous utilisez ont été produites ?

1. Oui ☐ 2. Non ☐

SECTION III : LEADERSHIP

III.1. Est-ce que votre structure promeut l'utilisation des données dans le domaine du développement ?

(1=Oui 2=Non) |___|

III.2. Dans quelle mesure les responsables de votre structure demandent et utilisent des outils de visualisation des données tels que les cartes et les tableaux de bord dans leur prise de décision ?
(Cochez la bonne réponse) 1. Faible ☐ 2. Moyenne ☐ 3. Grande ☐

III.3. Quel est le niveau d'appui des politiques publiques sur les initiatives d'amélioration de la qualité des données telle que la transparence, l'accessibilité, à travers le spectre politique ? (Cochez la bonne réponse)

1. Très faible ☐ 2. Faible ☐ 3. Acceptable ☐ 4. Bon ☐ 5. Très bon ☐

SECTION V : CAPACITES INSTITUTIONNELLES

INDICATEURS	**CODE** (1= Oui ; 2=Non)
V.1. Est-ce que le gouvernement dispose d'un organe de coordination qui veille sur le respect des normes et standards statistiques, les échanges de données et les problèmes liés aux infrastructures TIC ?	|___|
V.2. Existe-t-il une communauté d'analyste de données, des experts en TIC et de statisticiens avec laquelle votre structure coopère et encourage dans l'innovation sur l'utilisation des données ?	|___|

V.3. Dans quelle mesure les responsables de votre structure reçoivent des formations sur les TICS, la production ou l'utilisation des données ? (Cochez la bonne réponse)

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

V.4. Comment appréciez-vous le nombre de statisticiens, d'analystes de données et d'experts en TIC que forme le système éducatif ? (Cochez la bonne réponse)

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

V.5. Comment appréciez-vous la capacité statistique de votre structure ?

1. Pas du tout satisfaisant ☐ 2. Plutôt pas satisfaisant ☐ 3. Plutôt satisfaisant ☐ 4. Tout à fait satisfaisant ☐

SECTIONS VI : INFRASTRUCTURES

INDICATEURS	**CODE** (1= Oui; 2=Non)
VI.1 Est-ce que votre structure a accès et utilise des outils d'analyse et de visualisation des données ?	|___|
VI.2. Est-ce que votre structure dispose d'un Centre de Traitement de Données (bureau de traitement de données ou pôle de traitement de données) **?**	|___|

Annexe 3 : Participants aux ateliers de Dakar, Thiès et Saint-Louis

Liste de présence des participants à l'atelier de Dakar

N°	Prénom et Nom	Structure
1	Moctar GUEYE	DPVE/MEDD
2	Ibrahima Bouna NIANG	FASEG/UCAD
3	Saer SARR	ISRA/BAME
4	Mamadou Lamine PAYE	ANSD
5	Amidou DIEDHIOU	COSYDEP
6	Masse LO	ILDP
7	Ndeye Mareme BA	MSAS/DPRS/DSIS
8	Mbaye SENE	CONGAD
9	Niokhor NGOM	CEP/MJ
10	Ibrahima KEYTA	CREA/UCAD
11	Lamine MANE	DPRS/MSAS
12	Marius DIA	CNCR
13	Papa Djiby NDIAYE	DP/DGPPE/MEFP
14	Ndongo Mane KEBE	Forum Civil
15	Issakha FALL	MPEM
16	Marie Mbengue FAYE	SE/CNSA
17	Diatta CAMARA	UNFPA
18	Mame Siga NDIAYE DIA	ANSD
19	Djibril NDONG	RSJ
20	Mame Marame DIOP	CICODEV AFRIQUE
21	Amadou NDIAYE	CEP/MEPA
22	Amadou GUEYE	DPPE/MEN
23	Fatoumata DEMBELE	SDSN SAHEL
24	Mouhamed Ahmed GUEYE	CEP/MIN JUSTICE
25	Allé NAR DIOP	MEFP
26	Serigne O SAMB	IRES
27	Abdoulaye DEMBELE	IRES
28	M SISSOKO	IRES
29	Souleymane DIAKITE	ANSD/ENSAE
30	Mor SEYE FALL	ENDA/LEADAF
31	Modou Ndour FAYE	ANSD/DMIS
32	Rokhaya NIANG	ANSD/DMIS
33	Gabriel SARR	DGPDE/MEFP
34	Aminata NIANG	IPAR
35	Modou Salam THIAM	CONSULTANT
36	Momar B SYLLA	ANSD
37	Mandiaye NIANG	RNP
38	Ousseynou BAH	DPM
39	Atoumane FALL	ANSD
40	Khoudia WADE	ANSD/DSDS

41	Idrissa WADE	IPAR
42	Mamadou Badji	DEF
43	Mbaye SARR	CNES
44	Mamadou Lamine MAR	DAPSA
45	Mariama Ndongo NDIAYE	CEP/MEDER
46	Ndèye Fatou SARR	IPAR
47	Ibrahima GAYE	IPAR
48	Souadou Sakho Jimbira	IPAR
49	Lamine SAMAKE	IPAR
50	Cheikh Oumar BA	IPAR
51	Boubacar SEYDI	IPAR

Liste de présence des participants à l'atelier de Thiès

N°	Prénom et Nom	Structure
1	Ousmane GUEYE	UNIVERSITE THIES
2	RAMATA SEYDOU ST	ADG
3	ABDOURAHMANE DIOP	UT
4	OUMY LAYE	ANSD
5	NDIASSE WADE	ANSD
6	JEAN CHARLES BADJI	UT
7	AMETH SABALY	UT
8	ABDOULAYE SECK	RM THIES
9	ELY THIAO	DRDR
10	AYNI AW	RADDHO
11	ABDOUL AZIZ DIOP	FORUM CIVIL
12	COURA NDIAYE	COFDEF
13	MARIE BERTHE SAMBOU	UT
14	BABACAR BAKARY GUEYE	TOSTAN
15	ABDOULAYE KANE	UNIVERSITE THIES
16	ELHADJ MALCIK JONH	IREF
17	MAMADOU PAPA NDIAYE	GREEN SENEGAL
18	BAH SY	SRAS THIES
19	YACINE BA	ANHMS
20	CHEIKH TIDIANE SAMB	SKP THIES
21	MAME OUMOU MBAYE SY	PLANIFICATION
22	ORTANCE WADE	SRDSC THIES
23	SELLE TOURE	CT THIES VILLE
24	OUMY THIAM SANGARE	CCIATH
25	PAPA IBRAHIMA MBAYE SY	UADB
26	MASSAMBA DIAGNE	MAIRIE TIVAOUNE
27	KHADIDJATOU DIALLO	IA THIES
28	IBRAHIMA ISMAEL NDIAYE	AD/GOUVERNEUR

29	MAKANE MBENGUE	PREFET TIVAOUNE
30	BABA DIENG	DRH/THIES
31	AMINATA DIENE	FONGS/THIES
32	SOUKMANE BOUKAR	PNUD
33	MOUSSA GUEYE	DREEC THIES
34	MAIMOUNA WANE	IA THIES
35	SADIBOU SOW	ISFAR
36	IBRAHIMA SECK	CONGAD
37	SOUADOU SAKHO-JIMBIRA	IPAR
38	BOUBACAR SEYDI	IPAR
39	LAMINE SAMAKE	IPAR
40	IBRAHIMA GAYE	IPAR

Liste de présence des participants à l'atelier de Saint-Louis

N°	Prénom et Nom	Structure
1	MOUHAMED M. LY	UGB/SEG
2	CHEIKH T. NDIAYE	UGB/SEG
3	IBOU SANE	UGB/SEG
4	ROKHAYA F. DIEDHIOU	DREEC/SL
5	ABDOU S. NDAO	ARD/SL
6	SOULEYMANE BOUKAR	PNUD
7	CHEIKH MBENGUE	PDIDAS
8	AISSATOU SARR	DRDR/SL
9	ABOU BA	SRSD/SL
10	SAMBOU NDIAYE	UGB
11	MOUSSA CISSE	Chambre des métiers
12	PAPE MAKHOURADIA SECK	SRADL/SL
13	DAH DIENG	UGB
14	CASEMIER HOUNGBEDJI	UGB/SEG
15	MAZU AMOUDATH	UGB/SEG
16	OUSMANE SECK	SRP/SL
17	LAMINE SARR	UGB/SEG
18	ABDOULAYE CISSE	UGB/SEG
19	DIEYNABA DIALLO	SRDC
20	IBRAHIMA SORY SARR	Serice régional du Tourisme
21	ABDOU LAHAT NDIAYE	ARN DRS-SFD
22	SALIMATA SENE DIAGNE	APIX SA/SL
23	SAMSEDINE BADJI	CONGAD
24	MALICK SY	CGER Vallée
25	ABLAYE FAYE	FONGS
26	MODOU NDIAYE	UGB
27	ADA FALL	UGB

28	MOR NDIAYE	UGB
29	PAPE L. MAR	CSL
30	MME BADIANE	UGB
31	ALPHONSE KOSSIGA NDIAYE	UGB
32	YOUSSOUPHA MBODJI	UGB
33	CHEIKH S. DIALLO	UGB
34	SARA NDIAYE	UGB
35	ABDOURAHMANE SECK	UGB
36	GORA SEYE	SRAS
37	SALIMATOU SY	UGB
38	SOUADOU SAKHO-JIMBIRA	IPAR
39	BOUBACAR SEYDI	IPAR
40	LAMINE SAMAKE	IPAR
41	IBRAHIMA GAYE	IPAR